

# BILAN SOCIAL 2018



*Présenté au CT du 19 novembre 2019  
Voté au CA du 16 décembre 2019*

📍 Université de Tours  
60 rue du Plat d'Étain  
BP 12050  
37020 Tours Cedex 1  
🌐 univ-tours.fr



**UT** université  
de **TOURS**



Ce nouveau bilan social présente la politique conduite par l'Université en 2018, partageant les indicateurs principaux de nos ressources humaines, comme par exemple ceux des effectifs Enseignants/BIATSS ou Titulaires/Contractuels, de la masse salariale, de la formation ou encore de l'action sociale.

Ce bilan social s'inscrit dans une logique d'amélioration. Les chiffres présentés, arrêtés au 31 décembre 2018, ont été produits à partir des mêmes outils et requêtes qu'en 2017. Une comparaison des données de ces deux années est donc possible. Néanmoins, et comme déjà indiqué dans le Bilan Social 2017, la comparaison avec des données historiques antérieures à 2017 doit être réalisée avec prudence, l'ensemble des requêtes à la base de la production de ces indicateurs ayant dû être reconstruites avec la mise en place du nouvel outil de gestion RH en avril 2017.

La plupart des indicateurs exprimés en effectifs sont désormais également exprimés en Equivalent Temps Plein (ETP). Toutefois, les décomptes d'ETP sont obligatoirement réalisés à partir des retours de paie et peuvent donc être en décalage avec les effectifs, compte tenu notamment de notre calendrier de paie.

Cet objectif d'amélioration sera poursuivi ces prochaines années notamment dans l'optique de la mise en place en 2021 du rapport social unique, créé par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

En 2018, la situation des personnels a été principalement marquée par des évolutions réglementaires de la paie : instauration du nouvel outil indemnitaire de référence pour les fonctionnaires (RIFSEEP: régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), reconduction de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat), application du jour de carence en cas de maladie dans la fonction publique, augmentation du taux de la CSG (contribution sociale généralisée) et mise en place dans la fonction publique d'indemnité compensatrice, ...

Pour l'Université de Tours, au-delà du lancement de la nouvelle offre de formation, la Qualité de Vie au Travail (QVT) et l'analyse des Risques Psycho-Sociaux (RPS), la lutte contre les discriminations et l'engagement en faveur de l'égalité Femmes/Hommes ont été des sujets marquants en 2018. L'année s'est achevée avec les élections professionnelles de décembre, moment clé du dialogue social, qui ont entraîné le renouvellement de la composition du Comité Technique et du CHSCT.

Au-delà des divers contributeurs à ce bilan, je souhaite remercier les personnels, Enseignants et Biatss, titulaires et contractuels, de l'Université pour leur activité quotidienne au service de notre établissement, dont ce bilan essaie d'être un reflet.

Philippe VENDRIX  
Président de l'Université de Tours

# -SOMMAIRE

## I - PRÉSENTATION.....1

- A- L'Université..... 2
- B- L'Équipe Présidentielle..... 3
- C- Les Étudiants..... 4

## II- PLAFONDS D'EMPLOI ET EFFECTIFS ..... 6

- A- Les plafonds d'emplois..... 7
- B- Les effectifs par statut..... 9
  - 1- Les Enseignants et Enseignants-Chercheurs .....10
  - 2- Les BIATSS.....11
  - 3- Les Personnels bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi.....13
  - 4- Les Emplois Étudiants.....16

## III- LA CARRIERE ET L'AFFECTATION DES PERSONNELS.....17

- A- Les Enseignants et Enseignants-Chercheurs..... 18
  - 1- Les recrutements des EC hors hospitalo-universitaires.....18
  - 2- Les avancements de EC hors hospitalo-universitaires.....20
  - 3- Les mouvements des EC hospitalo-universitaires.....21
  - 4- Les avancements de EC hospitalo-universitaires.....22
  - 5- Répartition des EC par CNU et spécialités.....23
- B- Les BIATSS..... 25
  - 1- Les mouvements des BIATSS.....25
  - 2- Les avancements et promotions des BIATSS.....26
  - 3- Les réussites aux concours des BIATSS.....27
- C- La répartition du personnel par Services et Composantes..... 28

## IV- LES DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES PERSONNELS.....30

- A- L'égalité Femmes-Hommes..... 31
  - 1- La répartition globale du personnel par sexe.....32
  - 2- La répartition des EC par sexe.....33
  - 3- La répartition des BIATSS par sexe.....35
- B- L'âge des personnels..... 37
- C- Les données géographiques..... 38

## V- RÉMUNÉRATIONS ET REGIMES INDEMNITAIRES.....40

- A- La Masse Salariale 2018..... 41
- B- Répartition de la Masse Salariale..... 42
  - 1- La répartition par catégories de dépenses.....42
  - 2- La répartition par Populations.....44
  - 3- Les rémunérations accessoires.....47

## VI- LES ABSENCES ET CONGÉS DES PERSONNELS.....52

- A- Les absences pour maladie..... 53
- B- Les autres congés.....55
- C- Le compte Epargne-Temps.....56

## VII- ACTION SOCIALE ET SANTE.....58

- A- Le télétravail.....59
- B- La Mission Handicap ..... 62
- C- L'Action Sociale.....63
- D- Les accidents du travail et les maladies professionnelles.....64

## VIII- LA FORMATION DES PERSONNELS.....65

- A- Les personnels formés.....67
- B- Les stagiaires.....68

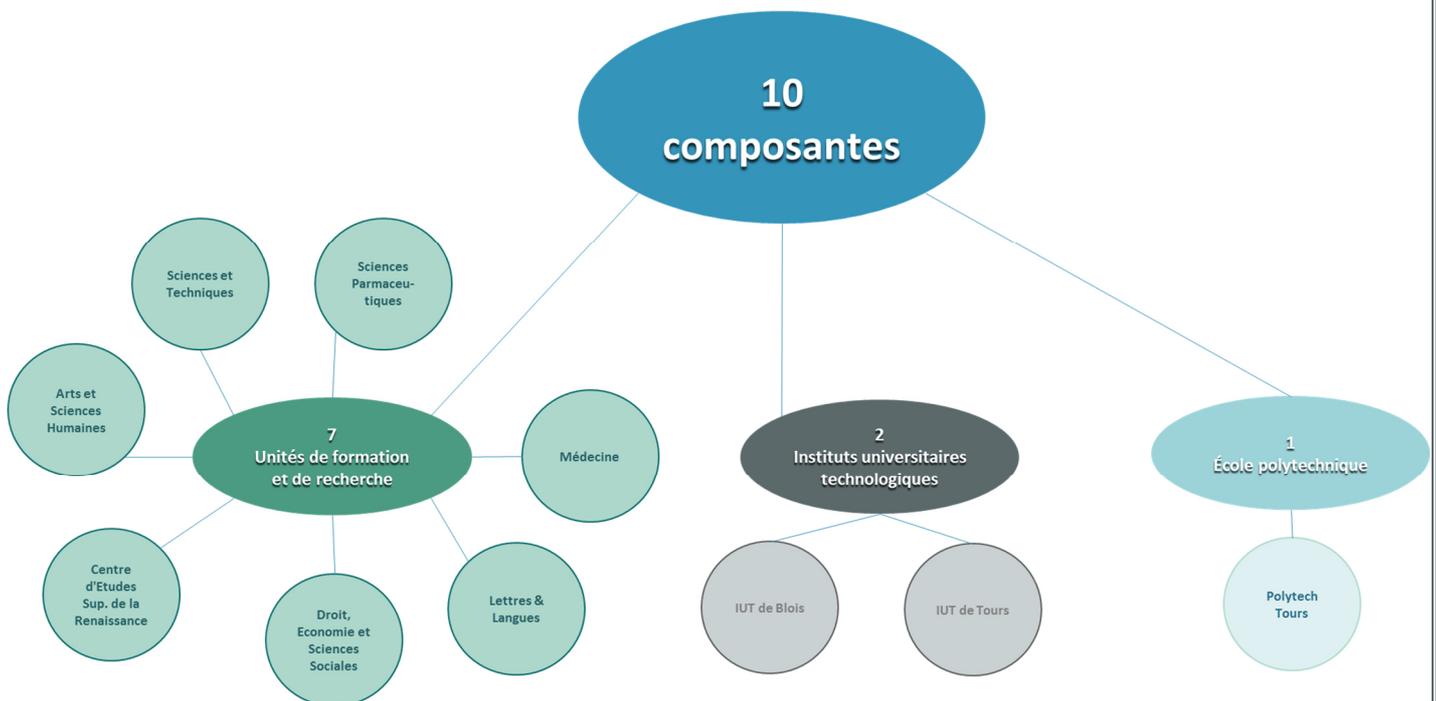
I.

# PRÉSENTATION

# A- L'UNIVERSITÉ

L'Université est située au cœur de Tours mais aussi à Blois. Elle s'étend sur 213 772 m<sup>2</sup> de locaux, dont plus de 204 000 m<sup>2</sup> de bâtiments.

Pluridisciplinaire, l'Université propose une offre de formation très diversifiée dans les domaines d'arts et sciences humaines, de droit, d'économie, de gestion et de commerce, de lettres et langues, de santé, de sciences et techniques...



L'Université comporte 36 unités de recherche, reconnues au niveau national et international. Elle est la première institution de recherche publique dans la Région Centre.

La réussite et la reconnaissance internationale de l'université de Tours sont attestées dans trois domaines de recherche :

- Sciences de la vie et de la santé
- Sciences et technologies
- Sciences humaines et sociales.

## B-L'ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE

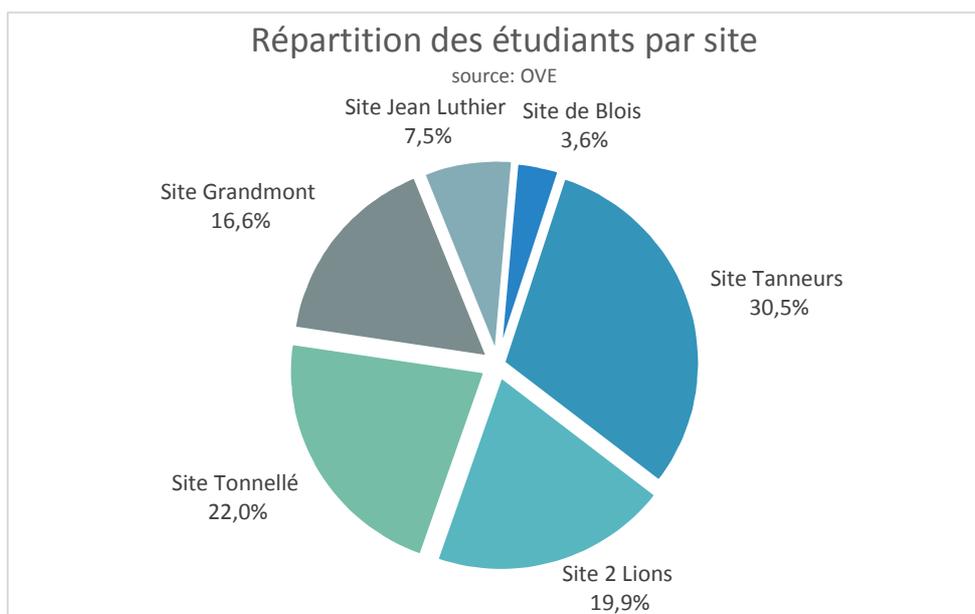
L'équipe présidentielle est constituée, autour de Philippe Vendrix, président élu pour une durée de quatre ans, de dix vice-présidents enseignants-chercheurs & enseignants :

- ✓ **Corinne MANSON**, vice-présidente du conseil d'administration (CA), chargée des moyens
- ✓ **Daniel ALQUIER**, vice-président de la Commission Recherche, chargé de la recherche et de la valorisation
- ✓ **Cécile GOÏ**, vice-présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, chargée de la formation initiale et tout au long de la vie
- ✓ **Sabine BARRAT**, vice-présidente chargée du Numérique et des Systèmes d'Information
- ✓ **Jean-Charles BILLAUT**, vice-président chargé des partenariats et de l'innovation
- ✓ **Marc DESMET**, vice-président chargé des relations internationales
- ✓ **Martine PELLETIER**, vice-présidente chargée de la culture
- ✓ **Philippe ROINGEARD**, vice-président chargé des écoles doctorales et des relations avec la COMUE
- ✓ **Pascal RAOULT**, vice-président chargé de la vie étudiante et de la vie des campus
- ✓ **Éric-Alain ZOUKOUA**, vice-président chargé des finances
- ✓ **Concetta PENNUTO**, vice-présidente chargée de l'égalité, du handicap et de la diversité

## C-LES ÉTUDIANTS

Depuis 2001, l'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE) produit les observations chiffrées de l'évolution du nombre d'étudiants de l'Université.

Pour l'année universitaire 2018/2019, le nombre d'inscrits s'élevait à 27 990 étudiants, contre 27 280 pour l'année universitaire précédente.

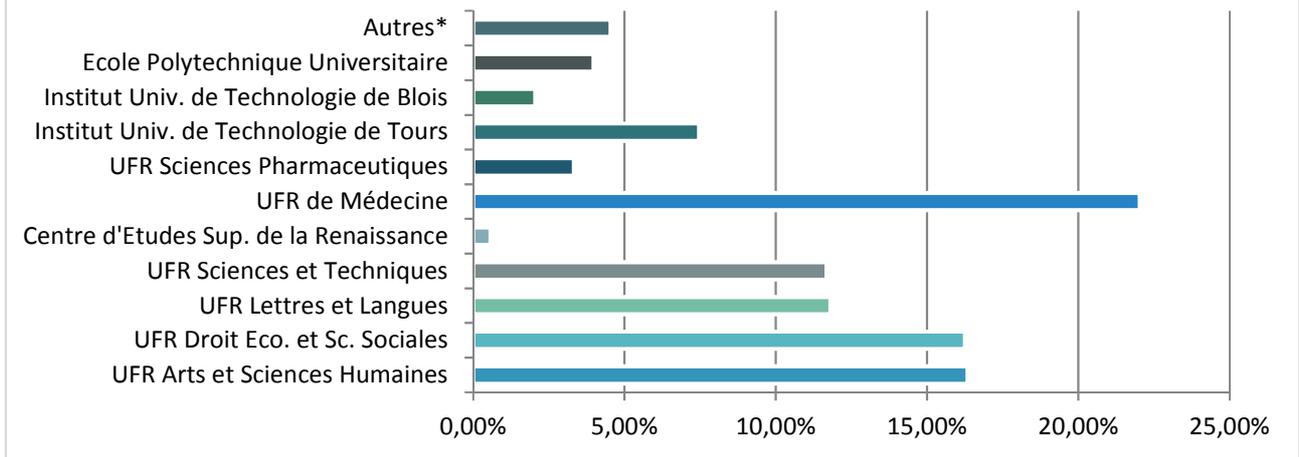


Source : OVE

Composantes	Nombre d'étudiants (juin 2018)
UFR Arts et Sciences Humaines	4572
UFR Droit Eco. et Sc. Sociales	4548
UFR Lettres et Langues	3304
UFR Sciences et Techniques	3269
Centre d'Etudes Sup. de la Renaissance	159
UFR de Médecine	6164
UFR Sciences Pharmaceutiques	931
Institut Univ. de Technologie de Tours	2089
Institut Univ. de Technologie de Blois	572
Ecole Polytechnique Universitaire	1111
CUEFEE	214
Grades Spécif. Master de Form. Cont.	36
CPGE toutes composantes	894
Auditeurs libres toutes composantes	127

Source : OVE

### Répartition des étudiants par composante



Source : OVE

Autres \* : CUEFEE, Grades Spécif. Master de Form. Cont., CPGE toutes composantes, Auditeurs libres toutes composantes

## II. PLAFONDS D'EMPLOIS ET EFFECTIFS

# A-LES PLAFONDS D'EMPLOIS

L'Université dispose d'une autonomie pour la gestion de ses emplois. Cette autonomie est toutefois encadrée par un double plafond d'emplois :

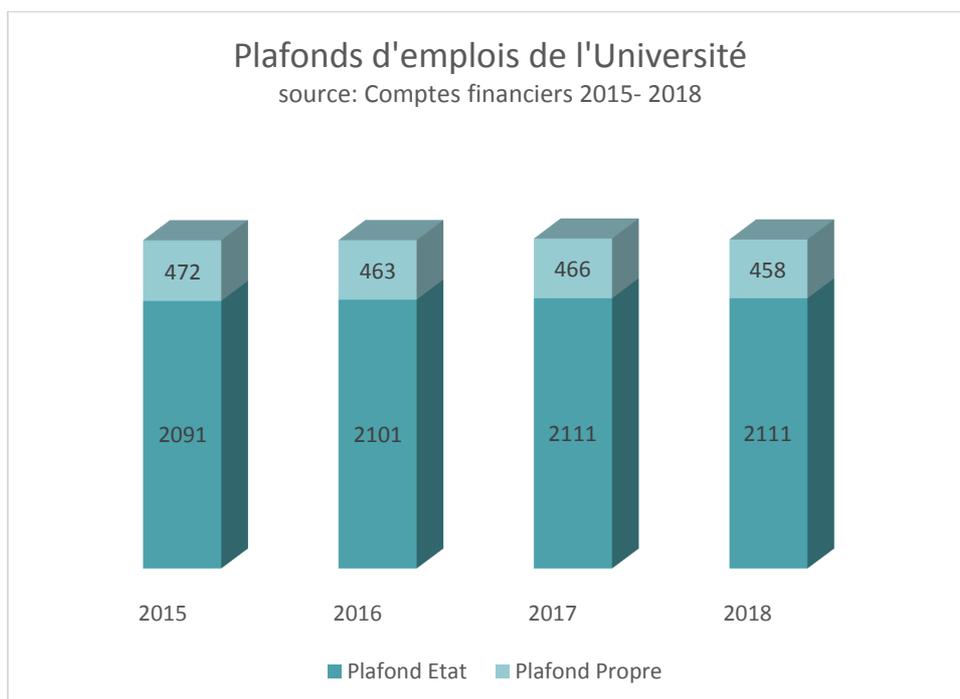
- le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) fixe à l'Université un nombre maximal d'emplois (Plafond Etat) et ce nombre est pris en compte pour fixer le montant versé pour participer aux charges de personnel (SCSP : subvention pour charge de service public).
- le Conseil d'Administration de l'établissement fixe, lors du vote du budget, un plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement. Ce plafond global inclut donc le plafond Etat précité des emplois rémunérés par la dotation Etat et un plafond propre des emplois rémunérés exclusivement sur ressources propres. Pour l'exercice de ses missions, l'Université a en effet la possibilité de recruter des personnels contractuels supplémentaires sur ses propres ressources (droits d'inscription, contrats de recherches etc. ...)

Le plafond global voté par le CA était en 2018 de 2569 emplois (source Compte Financier 2018).

## Evolution du plafond d'emplois de l'Université 2015- 2018

Année	Plafond d'emplois
2015	2563
2016	2564
2017	2577
2018	2569

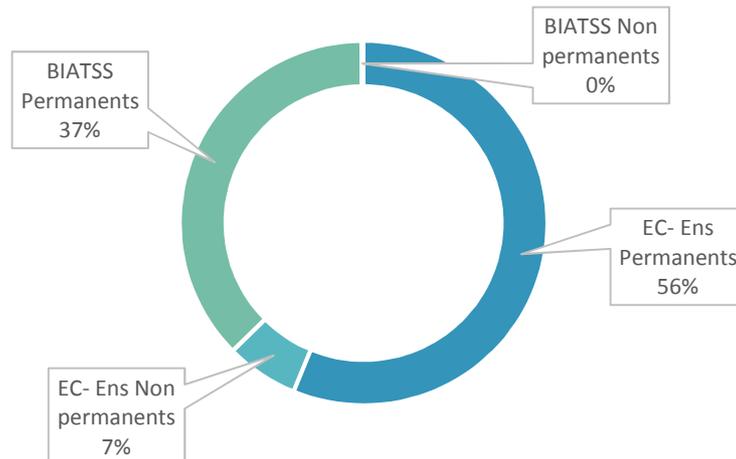
Source : Comptes financiers 2015 à 2017



Chaque plafond 2018 est, ci-après, détaillé par populations (Enseignants/Biatss) et par type de recrutements. Les recrutements permanents visent les personnels titulaires et en CDI, les recrutements non permanents les personnels en CDD.

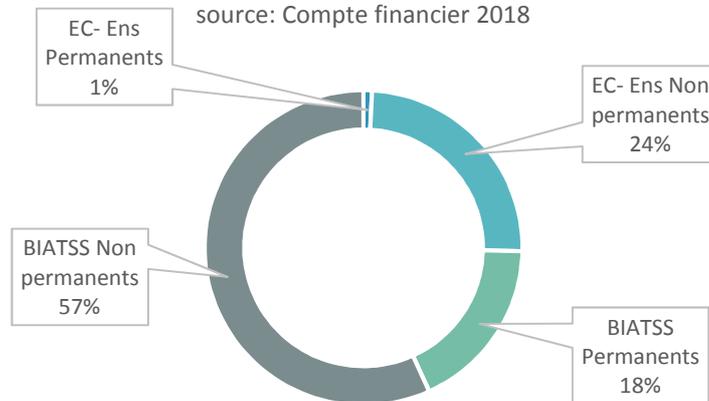
### Répartition des populations du plafond Etat (en %)

source: Compte financier 2018



### Répartition des populations du plafond Ressources Propres (en %)

source: Compte financier 2018



## B-LES EFFECTIFS PAR STATUT

Source Bo/Siham, agents présents au 31/12/2018

	BIATSS		EC		TOTAL	
	EFFECTIFS	ETP	EFFECTIFS	ETP	EFFECTIFS	ETP
<b>TITULAIRES</b>	674	655,30	986	980,10	<b>1660</b>	<b>1635,40</b>
<b>CONTRACTUELS</b>	482	361,66	458	437,61	<b>940</b>	<b>799,27</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1156</b>	<b>1016,96</b>	<b>1444</b>	<b>1417,71</b>	<b>2600</b>	<b>2434,67</b>

*BIATSS Contractuels : hors apprentis, contractuels étudiants*

### FOCUS SUR LES CONTRACTUELS : RÉPARTITION PAR TYPE DE CONTRAT

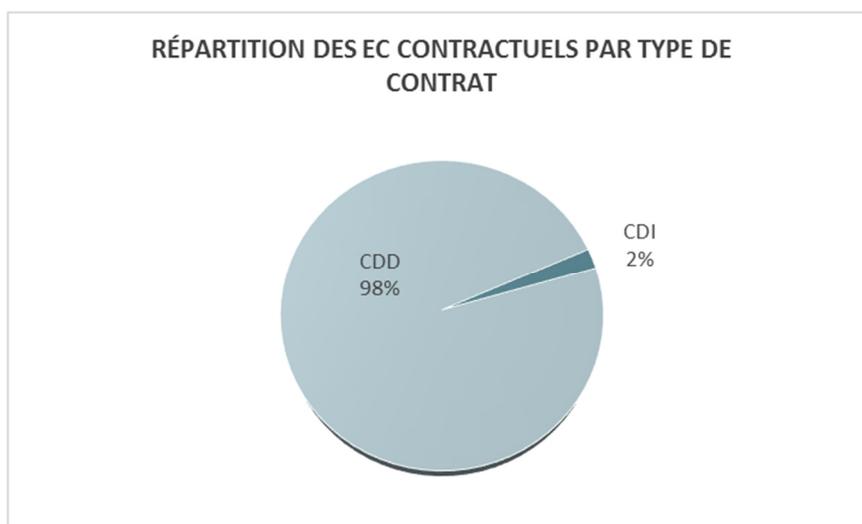
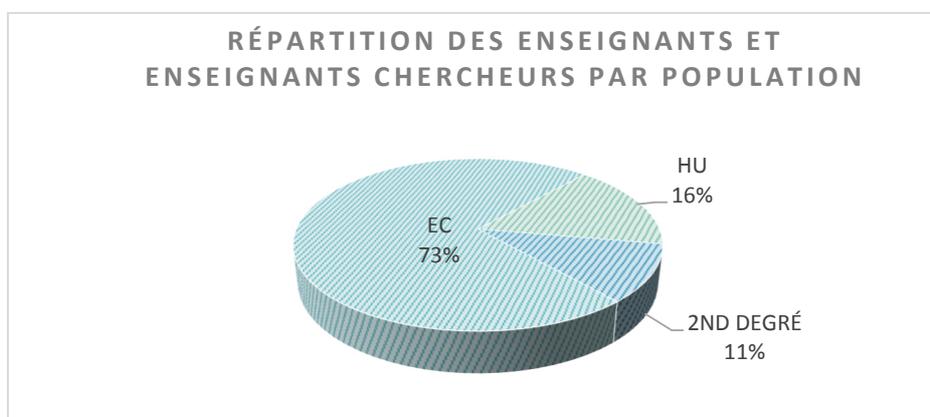
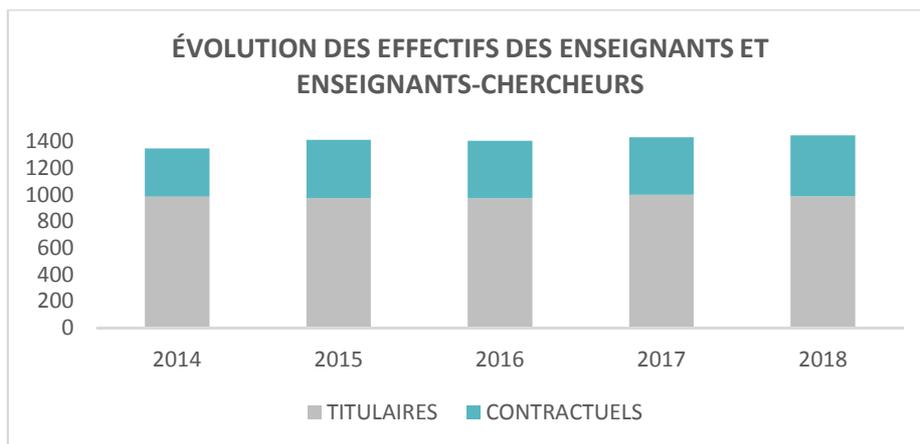
	BIATSS		EC		TOTAL	
	EFFECTIFS	ETP	EFFECTIFS	ETP	EFFECTIFS	ETP
<b>CDD</b>	327	222,66	448	428,11	<b>775</b>	<b>650,77</b>
<b>CDI</b>	155	139,00	10	9,50	<b>165</b>	<b>148,50</b>
<b>TOTAL</b>	<b>482</b>	<b>361,66</b>	<b>458</b>	<b>437,61</b>	<b>940</b>	<b>799,27</b>

*BIATSS Contractuels : hors apprentis, contractuels étudiants*

# 1-LES ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS-----

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>TITULAIRES</b>	985	975	972	999	986
<b>CONTRACTUELS</b>	361	435	431	431	458
<b>TOTAL</b>	<b>1346</b>	<b>1410</b>	<b>1403</b>	<b>1430</b>	<b>1444</b>

La part des titulaires chez les personnels enseignant représente toujours près de 70% des effectifs. Il est toutefois constaté une faible diminution de cette part depuis 2015.



## 2-LES BIATSS

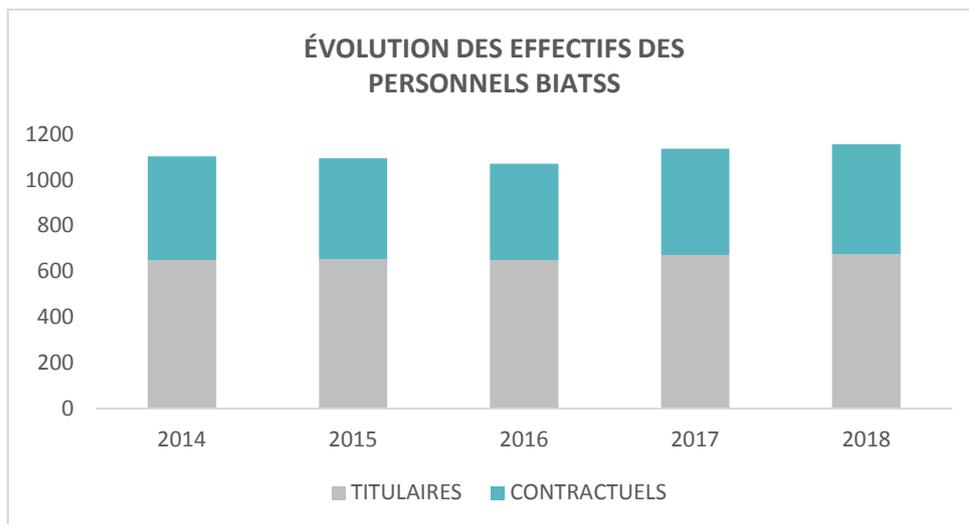
	2014	2015	2016	2017	2018
<b>TITULAIRES</b>	649	653	649	671	674
<b>CONTRACTUELS</b>	454	441	422	465	482
<b>TOTAL</b>	<b>1103</b>	<b>1094</b>	<b>1071</b>	<b>1136</b>	<b>1156</b>

BIATSS Contractuels : hors apprentis, contractuels étudiants

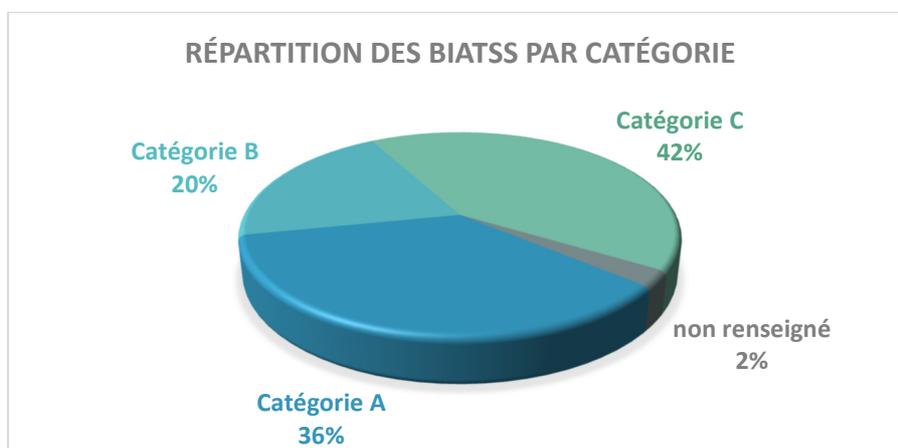
La part des titulaires chez les personnels BIATSS reste stable autour de 60% des effectifs. Une faible diminution peut être constatée depuis 2017.

### FOCUS SUR LES AUTRES CONTRACTUELS BIATSS

	2017	2018
<b>APPRENTIS</b>	10	5
<b>CONTRACTUEL ETUDIANT</b>	60	94
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>	<b>99</b>



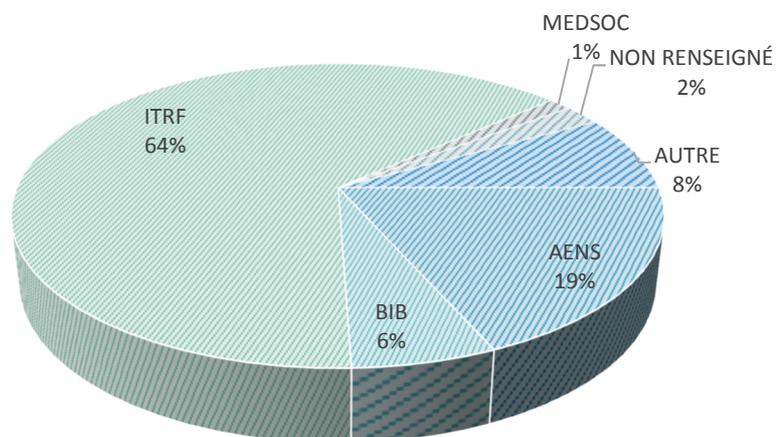
Hors apprentis, contractuels étudiants



Hors apprentis, contractuels étudiants

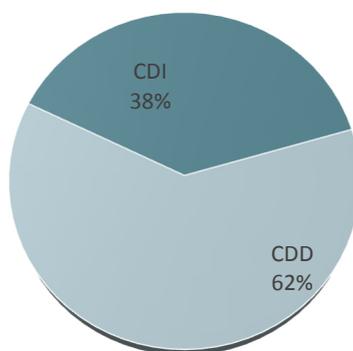
La répartition des BIATSS par catégorie est stable par rapport aux années précédentes.

### REPARTITION DES BIATSS PAR FILIERE



*AUTRE : agent comptable, Directeur général des services, apprentis, contractuels étudiants et volontaires de service civique*

### RÉPARTITION DES BIATSS CONTRACTUELS PAR TYPE DE CONTRAT

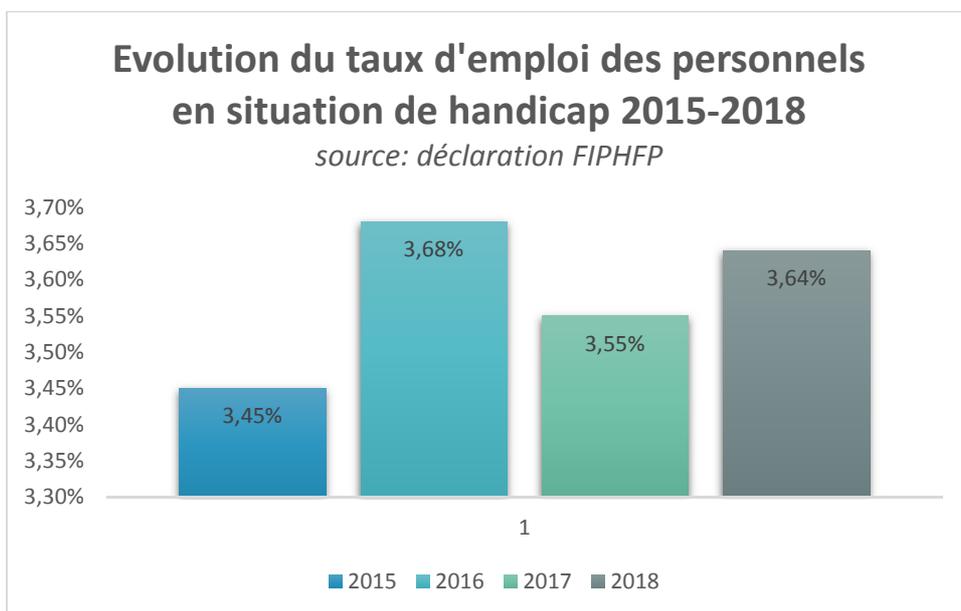


*On note une augmentation de 10% du nombre de CDI entre 2017 et 2018*

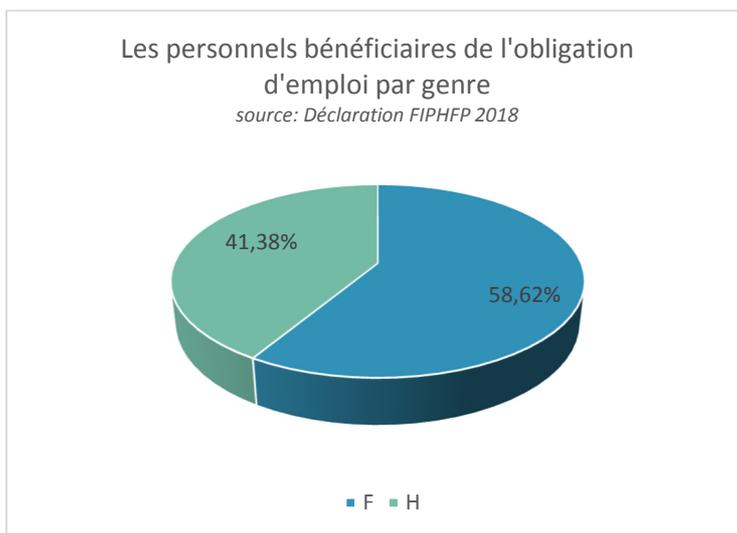
### 3-LES PERSONNELS BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI

Les employeurs publics sont, comme tout employeur, soumis à une obligation d'emploi de 6% de personnels en situation de handicap. L'université peut s'acquitter en recrutant, par concours ou contrat, des personnels bénéficiaires de cette obligation d'emploi et la réalisation de certaines dépenses, listées par le code du travail, comme par exemple des contrats de sous-traitance avec des entreprises adaptées qui emploient des personnes en situation de handicap. Les personnels déjà en poste au sein de l'université n'ont pas l'obligation de déclarer leur éventuelle situation de handicap. En cas de déclaration, ces personnels sont aussi décomptés dans l'obligation d'emploi.

Le non-respect du taux d'emploi de 6% entraîne le versement d'une contribution au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

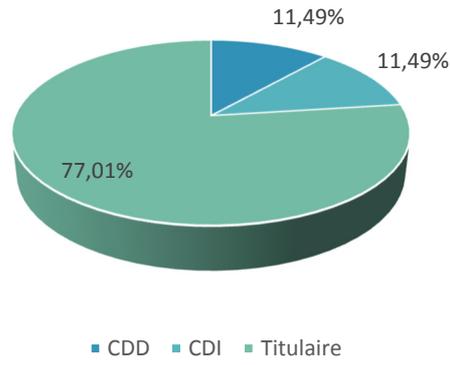


NB : le taux d'emploi des BOE pour 2017 a été modifié suite à l'intervention du FIPHFP



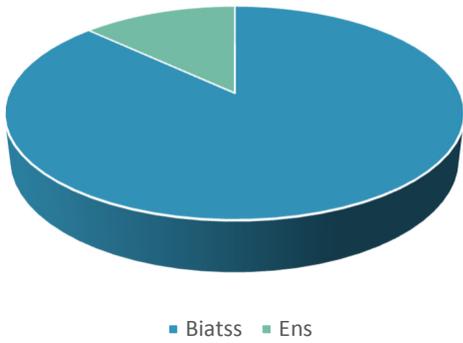
### Les personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi par statut

source: Déclaration FIPHFP 2018



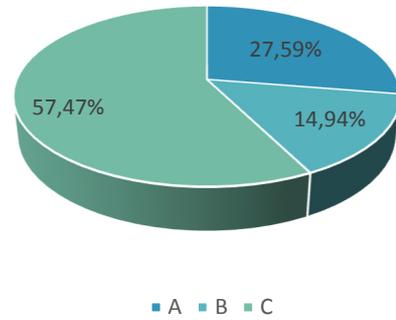
### Les personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi par population

source: Déclaration FIPHFP 2018



### Les personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi par catégorie FP

source: Déclaration FIPHFP 2018



### RÉPARTITION DES BOE AU SEIN DES COMPOSANTES

	BIATSS A	BIATSS B	BIATSS C	Contrat d'enseignement	Doctorant	EC (HU compris)	Enseignants du 2nd degré	TOTAL
Arts et Sciences Humaines			1			6	1	8
CESR								0
Droit, Economie et Sciences Sociales								0
Ecole Polytechnique de Tours		1	2			2		5
IUT Blois			1			1	1	3
IUT Tours	1	1	4			1		7
Lettres et langues		1				1		2
Médecine	1	1	5		1	2		10
Sciences et Techniques			3	1		3	1	8
Sciences Pharmaceutiques		1	2					3
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	<b>46</b>

Source : DRH – Action Sociale

### RÉPARTITION DES BOE AU SEIN DES DIRECTIONS ET SERVICES

	BIATSS A	BIATSS B	BIATSS C	TOTAL
AFSC			1	1
Agence comptable			3	3
DAF			1	1
DGS			1	1
Service de la communication	1			1
DPNM			1	1
DRH			3	3
DRV	1		1	2
DSI			1	1
DTI			2	2
DVE	1			1
Helps3			1	1
PoSTT			2	2
SCD			6	6
Services centraux	3	2	5	10
SSU		3	1	4
SUFCO			1	1
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>30</b>	<b>41</b>

source: DRH - Action Sociale

## 4-LES EMPLOIS ÉTUDIANTS-----

Source : DRH – Service de gestion des personnels BIATSS

### LES EMPLOIS ETUDIANTS DANS LES COMPOSANTES (en nombre d'heures)

Composantes et écoles	Travail effectué	Nombre d'heures
EPU	ACCUEIL DES ETUDIANTS	60
	SERVICE D'APPUI AUX PERSONNELS DES BIBLIOTHEQUES	360
	SOUTIEN INFORMATIQUE	81
	TUTORAT	411
IUT TOURS	TUTORAT CRL	1256
UFR ASH	ACCUEIL DES ETUDIANTS	14
	SERVICE D'APPUI AUX PERSONNELS DES BIBLIOTHEQUES	1896
	SOUTIEN INFORMATIQUE	2843
	TUTORAT	716
UFR DROIT	TUTORAT	3040
UFR L&L	TUTORAT	78
UFR MEDECINE	MISSION SOUTIEN INFORMATIQUE	882
UFR SCIENCES	TUTORAT	2805
Total général		14 442

### LES EMPLOIS ETUDIANTS DANS LES SERVICES COMMUNS ET CENTRAUX (en nombre d'heures)

Direction ou services	Travail effectué	Nombre d'heures
MISSION HANDICAP	ACCOMPAGNEMENT ET ASSISTANCE	2972
MOIP	ACCUEIL DES ETUDIANTS	120
	TUTORAT	383
	PROMOTION DE L'OFFRE FORMATION	73
	AIDE INSERTION PROFESSIONNELLE	193
OVE	AIDE INSERTION PROFESSIONNELLE	347
SCD	SERVICE D'APPUI AUX PERSONNELS DES BIBLIOTHEQUES	5346
	TUTORAT	280
SEF	PROMOTION DE L'OFFRE FORMATION	76
SSU	ANIMATION CULTURELLE SOCIALE	690
DRI	ACCUEIL DES ETUDIANTS	399
	ANIMATION CULTURELLE SOCIALE	278
	PROMOTION DE L'OFFRE DE FORMATION	200
DGS	ANIMATION CULTURELLE SOCIALE	8
SERVICE CULTUREL	ANIMATION CULTURELLE SOCIALE	168
Total général		11 533

### III.

# LA CARRIÈRE ET L’AFFECTATION DES PERSONNELS

## 1-LES RECRUTEMENTS DES ENSEIGNANTS hors HU

Source DRH/Service du Recrutement, de la Formation et de la Gestion des Compétences

### BILAN DES RECRUTEMENTS DES E-EC TITULAIRES

	2017			2018		
	FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL
<b>SESSION SYNCHRONISÉE</b>						
<i>Affectation sauf exceptions au 01/09/N</i>						
MCF	2	6	8	6	13	19
PR	1	3	4	2	4	6
<b>SESSION FIL DE L'EAU</b>						
MCF	0	0	0	0	0	0
PR	0	0	0	0	0	0
<b>SECOND DEGRÉ</b>						
<i>Affectation au 01/09/N</i>						
PRAG	1	2	3	3	1	4
PRCE	3	3	6	2	2	4
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>14</b>	<b>21</b>	<b>13</b>	<b>20</b>	<b>33</b>

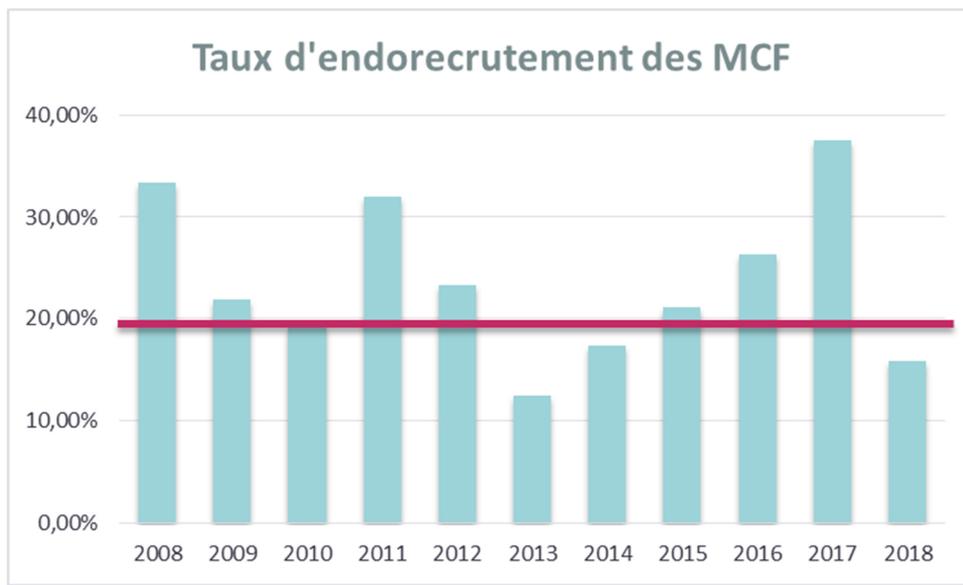
### EVOLUTION DE L'ENDORECRUTEMENT DES PR ET MCF

Recrutements		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
MCF	Effectifs *	6	7	6	8	7	2	4	4	5	3	3
	Ensemble recruté	18	32	31	25	30	16	23	19	19	8	19
	Endorecrutement MCF	33,33%	21,88%	19,35%	32,00%	23,33%	12,50%	17,39%	21,05%	26,32%	37,50%	15,79%
PR	Effectifs **	5	4	4	5	6	9	4	6	6	1	3
	Ensemble recruté	14	13	8	14	8	14	8	13	11	4	6
	Endorecrutement PR	35,71%	30,77%	50,00%	35,71%	75,00%	64,29%	50,00%	46,15%	54,55%	25,00%	50,00%
% Endorecrutement global		34,38%	24,44%	25,64%	33,33%	34,21%	36,67%	25,81%	31,25%	36,67%	33,33%	24,00%

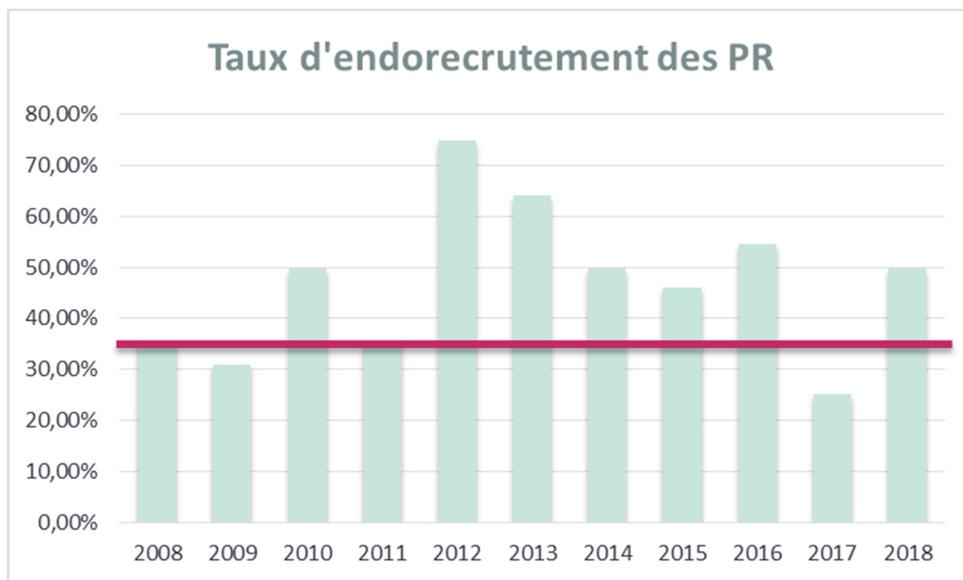
Note : seuls les PR et MCF sont concernés par l'endorecrutement.

\*Il s'agit des EC ayant obtenus leur doctorat à Tours

\*\* Il s'agit d'EC précédemment MCF, ATER, HDR ou agrégations à Tours



— Cible 2018 du contrat d'établissement



— Cible 2018 du contrat d'établissement

L'objectif est d'atteindre des taux d'endorecrutement inférieurs à la cible : 24% pour les MCF et 36% pour les PR, synonyme d'une ouverture de l'Université.  
 La cible est largement atteinte cette année pour les MCF. Contrairement à l'an passé, elle n'est pas atteinte pour les PR.

## 2- LES AVANCEMENTS DES ENSEIGNANTS hors HU-----

Source DRH/Service de gestion des personnels enseignants et enseignants -chercheurs

### AVANCEMENT DE GRADE DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

	AU TITRE DE L'ÉTABLISSEMENT						AU TITRE DU CNU					
	2017			2018			2017			2018		
	FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL
<b>PROFESSEUR</b>												
PR 1ère CLASSE	2	3	5	3	3	6	0	2	2	1	1	2
PR CLASSE EX 1er échelon	0	4	4	2	2	4	1	0	1	1	1	2
PR CLASSE EX 2nd échelon	1	1	2	1	2	3	0	3	3	0	2	2
<b>MAITRES DE CONFÉRENCE</b>												
MCF HORS CLASSE	6	5	11	6	2	8	3	4	7	4	3	7
MCF échelon exceptionnel	1	2	3	4	0	4	3	3	6	2	2	4
<b>TOTAL</b>	10	15	25	16	9	25	7	12	19	8	9	17

### AVANCEMENT DE GRADE DES ENSEIGNANTS-DU SECOND DEGRÉ

	2017			2018		
	FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL
PRAG classe exceptionnelle	1	2	3	3	3	6
PRCE classe exceptionnelle	3	9	12	4	5	9
PLP classe exceptionnelle	1	0	1	0	1	1
PR EPS classe exceptionnelle	0	2	2	0	2	2
PRAG hors classe	0	2	2	2	2	4
PRCE hors classe	2	3	5	1	0	1
PLP hors classe	0	1	1	0	0	0
PR EPS hors classe	0	1	1	0	0	0
PRCE échelon spécial	0	0	0	1	2	3
PLP échelon spécial	0	0	0	0	0	0
P EPS échelon spécial	0	0	0	0	1	1
liste aptitude PRAG	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	7	20	27	11	16	27

### 3-LES MOUVEMENTS DES ENSEIGNANTS HU-----

Source DRH/Service de gestion des personnels enseignants hospitalo-universitaires

#### LES RECRUTEMENTS

	2017			2018		
	FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL
MCU PH	0	4	4	2	1	3
MCU PH Pharmacie	0	1	1	0	0	0
PUPH	3	2	5	3	2	5
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>8</b>

#### LES MOUVEMENTS

	2017			2018		
	FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL
ARRIVEES*	3	7	10	5	3	8
DEPARTS**	0	4	4	1	5	6

\*ARRIVÉES: recrutement extérieur OU changement de corps OU nomination d'un ancien

\*\*DÉPARTS = sorties effectives de l'établissement

## 4-LES AVANCEMENTS DES ENSEIGNANTS HU-----

Source DRH/Service de gestion des personnels enseignants hospitalo-universitaires

### LES AVANCEMENTS DE GRADE

	2017			2018		
	FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL
<b>PUMG (médecine générale)</b>						
1ere classe	0	1	1	0	0	0
<b>PU PH</b>						
1ere classe	0	2	2	1	6	7
classe ex échelon 1	0	0	0	0	4	4
classe ex échelon 2	0	1	1	0	2	2
<b>MCU PH</b>						
1ere classe	0	0	0	1	4	5
Horc classe	0	0	0	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>16</b>	<b>19</b>

## 5-RÉPARTITION DES EC PAR CNU ET SPÉCIALITÉS-----

Source BO/Siham

		EFFECTIFS	ETP
<b>Droit, économie et gestion</b>		<b>145</b>	<b>139,68</b>
section 01	Droit privé et sciences criminelles	38	36,00
section 02	Droit public	37	36,00
section 03	Histoire du droit et des institutions	3	3,00
section 04	Science politique	6	6,00
section 05	Sciences économiques	20	19,29
section 06	Sciences de gestion	41	39,39
<b>Lettres et sciences humaines</b>		<b>366</b>	<b>358,43</b>
section 07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales ...	23	21,90
section 08	Langues et littératures anciennes	7	7,00
section 09	Langue et littérature françaises	18	18,00
section 10	Littératures comparées	5	4,00
section 11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	56	56,00
section 12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	8	8,00
section 14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien	32	31,89
section 15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, ...	1	1,00
section 16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	49	47,02
section 17	Philosophie	10	10,00
section 18	Architecture, arts appliqués, arts plastiques...	10	9,12
section 19	Sociologie, démographie	24	23,51
section 20	Anthropologie biologique, Ethnologie, préhistoire	6	6,00
section 21	Histoire, civilisation, archéol. et art des mondes anciens	31	30,51
section 22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes...	44	43,98
section 23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	20	20,00
section 24	Aménagement de l'espace, urbanisme	22	20,50
<b>Sciences</b>		<b>380</b>	<b>378,10</b>
section 25	Mathématiques	17	17,00
section 26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	22	22,00
section 27	Informatique	63	63,00
section 28	Milieux denses et matériaux	18	18,00
section 29	Constituants élémentaires	17	17,00
section 31	Chimie théorique, physique, analytique	19	19,00
section 32	Chimie organique, minérale, industrielle	9	9,00
section 33	Chimie des matériaux	7	7,00
section 36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, ...	17	17,00
section 60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	11	11,00
section 61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	12	11,60
section 62	Energétique, génie des procédés	2	2,00
section 63	Electronique, optronique et systèmes	35	35,00
section 64	Biochimie et biologie moléculaire	19	19,00
section 65	Biologie cellulaire	28	28,00
section 66	Physiologie	31	30,50
section 67	Biologie des populations et écologie	20	19,50
section 68	Biologie des organismes	11	10,50
section 69	Neurosciences	22	22,00

		EFFECTIFS	ETP
<b>Pharmacie</b>		<b>76</b>	<b>76,00</b>
Section 80&85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquée à la santé	24	24,00
Section 81&86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	22	22,00
Section 82&87	Sciences biologiques, fondamentales et cliniques	30	30,00
<b>Lettres et sciences humaines</b>		<b>26</b>	<b>22,71</b>
section 70	Sciences de l'éducation	12	9,71
section 71	Sciences de l'information et de la communication	12	11,00
section 72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	2	2,00
<b>Médecine</b>		<b>242</b>	<b>239,50</b>
section 42	Morphologie et morphogénèse	10	10,00
section 43	Biophysique et imagerie médicale	12	12,00
section 44	Biochimie, biologie cellulaire et moléculaire, physiologie	19	19,00
section 45	Microbiologie, maladies transmissibles et hygiène	12	12,00
section 46	Santé publique, environnement et société	9	8,50
section 47	Cancérologie, génétique, hématologie, immunologie	23	23,00
section 48	Anesthésiologie, réanimation, médecine d'urgence, pharmaco....	25	25,00
section 49	Pathologie nerveuse et musculaire, pathologie mentale,....	18	18,00
section 50	Pathologie ostéo-articulaire, dermatologie et chirurgie plastique	19	19,00
section 51	Pathologie cardiorespiratoire et vasculaire	20	20,00
section 52	Maladies des appareils digestif et urinaire	18	18,00
section 53	Medecine interne,geriatrie et chirurgie generale	20	18,00
section 54	Développement et pathologie de l'enfant, gynécologie-obst.	24	24,00
section 55	Pathologie de la tête et du cou	12	12,00
section 56	Prév, épid, éco santé, odont lég	1	1,00
<b>Non renseigné</b>		<b>209</b>	<b>203,28</b>

# B- LES BIATSS

## 1-LES MOUVEMENTS DES BIATSS

Source DRH/Service de Gestion des personnels BIATSS

- LES DÉPARTS DES BIATSS TITULAIRES**

Les départs BIATSS 2018 par motifs

	AENES				BIBLIO				MED SOCIAUX				RF				TOTAL 2018
	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total	
Concours				0				0				0				0	0
Décès				0				0				0				0	0
Démission				0				0				0				0	0
Détachement				0				0				0		1		1	1
Mutation				0				0				0	4	1		5	5
Retraite			1	1		1		1				0	3	3	2	8	10
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>16</b>

Les départs BIATSS 2018 par sexe

	AENES				BIBLIO				MED SOCIAUX				RF				TOTAL 2018
	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total	
FEMME			1	1		1		1				0	4	1	2	7	9
HOMME				0				0				0	3	4		7	7
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>16</b>

25

- LES ARRIVÉES DES BIATSS TITULAIRES**

Les arrivées BIATSS 2018 par motifs

	AENES				BIBLIO				MED SOCIAUX				RF				TOTAL 2018
	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total	
Concours				0				0				0				0	0
Détachement				0				0				0	2			2	2
Nomination				0				0				0				0	0
Mutation				0				0				0		1		1	1
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>								

Les arrivées BIATSS 2018 par sexe

	AENES				BIBLIO				MED SOCIAUX				RF				TOTAL 2018
	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total	
FEMME				0				0				0	1	1		2	2
HOMME				0				0				0	1			1	1
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>								

## 2-LES AVANCEMENTS ET PROMOTIONS DES BIATSS

Source DRH/Service de Gestion des personnels BIATSS

TYPE DE POPULATION	CAT	CORPS / GRADE DE PROMOTION		TYPE D'AVANCEMENT				CORPS / GRADE ANTERIEUR	BAP	AFFECTATION APRES AVANCEMENT	TOTAL	
				LISTE D'APTITUDE		TABLEAU D'AVANCEMENT						
				HOMME	FEMME	HOMME	FEMME					
AENES	A	AAEHC	Attaché d'administration hors classe			1		APAE		UNIV	1	
		APAE	Attaché principal d'administration				1	AAE		UNIV	1	
		AAE	Attaché d'administration classe normale		1			SAENES CE		HORS UNIV	1	
	B	SAENES CE	Secrétaire d'administration classe exceptionnelle									0
		SAENES CS	Secrétaire d'administration classe supérieure									0
		SAENES	Secrétaire d'administration classe normale									0
		INFIRMIERE	Infirmière classe supérieure									0
	C	ADJENES P 1C	Adjoint administratif principal 1ere classe				3		ADJENES P 2C		UNIV	3
		ADJENES P 2C	Adjoint administratif principal 2eme classe			1	1		ADJENES		UNIV	2
ADJENES		Adjoint administratif C1									0	
ITRF	A	IGR HC ES	Ingénieur de recherche hors classe échelon spécial									0
		IGR HC	Ingénieur de recherche hors classe				2	IGR 1C	1A/1E	UNIV	2	
		IGR 1C	Ingénieur de recherche 1ere classe				1	IGR 2C	1A	UNIV	1	
		IGR 2C	Ingénieur de recherche 2ème classe									0
		IGE HC	Ingénieur d'études hors classe			2	1	IGE CN	1J/1E/1F			3
		IGE	Ingénieur d'études classe normale	2				ASI	1E/1A	UNIV	2	
		ASI	Assistant Ingénieur		1			TECH	1J	UNIV	1	
	B	TECH CE	Technicien classe exceptionnelle				1	TECH CS	1J	UNIV	1	
		TECH CS	Technicien classe supérieure				3	TECH CN	1E/1J/1B	UNIV	3	
		TECH	Technicien classe normale		3			ATRF P 2C et ATRF	1G/2J	UNIV	3	
	C	ATRF P 1C	Adjoint technique principal 1ère cl			1	4	ATRF P 2C	4J/1B	UNIV	5	
		ATRF P 2C	Adjoint technique principal 2ème cl				4	ATRF	1C/3J	UNIV	4	
		ATRF 1C	Adjoint technique C1								0	
BIBLIO	A	CONS GEN	Conservateur Général									0
		CONS	Conservateur									
		BIB HC	Bibliothécaire Hors classe				1	BIB CN		UNIV	1	
		BIB CN	Bibliothécaire classe normale									
	B	BIBAS CE	Bibliothécaire assistant spécialisé classe exceptionnelle									
		BIBAS CS	Bibliothécaire assistant spécialisé classe supérieure									
		BIBAS	Bibliothécaire assistant spécialisé									0
	C	MAG P 1C	Magasiner principal de 1ère classe C3				1	MAG P 2C		UNIV	1	
MAG P 2C		Magasiner principal de 2ème classe C2									0	
MAG		Magasiner C1									0	
SOCIAL SANTÉ	A	INF HC	Infirmière Hors classe									
		INF CS	Infirmière classe supérieure									
		INF CN	Infirmière classe normale									
		ASS SS P	Assistant de service social principal									
		ASS SS CS	Assistant de service social classe supérieure									
		ASS SS CN	Assistant de service social classe normale									
<b>TOTAL</b>				<b>2</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>35</b>	

### 3-LES RÉUSSITES AUX CONCOURS DES BIATSS

Source DRH/Service de Gestion des personnels BIATSS

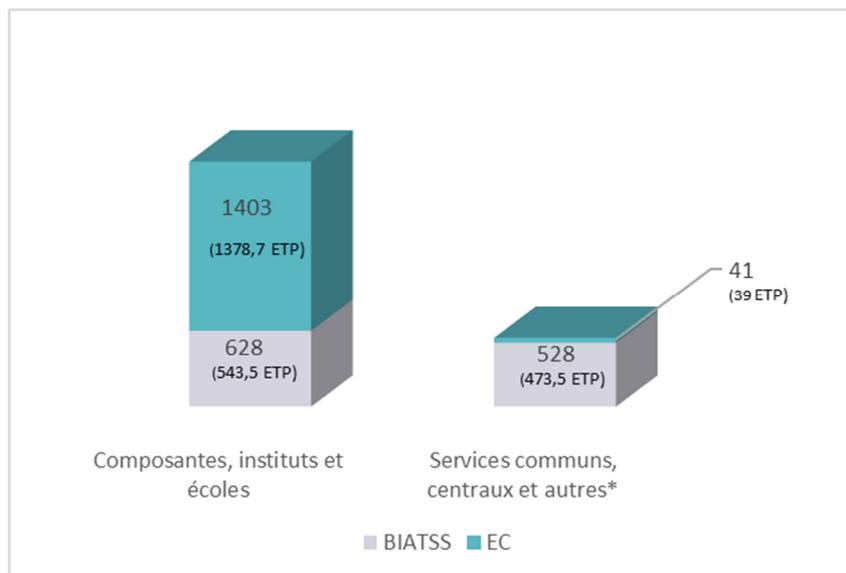
TYPE DE POPULATION	CAT	CORPS OU GRADE ACCEDÉ PAR CONCOURS		NATURE DU CONCOURS										QUALITÉ		AFFECTATION APRÈS CONCOURS	TOTAL		
				EXTERNE		INTERNE		EXAMEN PRO		RECRUT. SANS CONC.		SAUVADET		BAP	TIT			NON TIT	
				H	F	H	F	H	F	H	F	H	F						
AENES	A	APAE	Attaché principal d'administration					1								1		UNIV	1
		AAE	Attaché d'administration																
	B	SAENES	Secrétaire d'administration cl exc					1								1		UNIV	1
		SAENES	Secrétaire d'administration cl sup					1								1		UNIV	1
		SAENES	Secrétaire d'administration cl normale																0
	C	ADJENES	Adjoint administratif principal 1ere cl																0
		ADJENES	Adjoint administratif principal 2eme cl																0
ADJENES		Adjoint administratif 1ere classe																0	
RF	A	IGR	Ingénieur de recherche HC															0	
		IGR	Ingénieur de recherche 1C															0	
		IGR	Ingénieur de recherche 2C															0	
		IGE	Ingénieur d'études HC															0	
		IGE	Ingénieur d'études CN			1						1	1E / 1J	1	1	UNIV	2		
	B	ASI	Assistant ingénieur															0	
		TECH CE	TECH classe exceptionnelle					1							1		UNIV	1	
		TECH CS	TECH classe supérieure						4				4 J	4			4		
	C	ATRF	Adjoint technique principal 1C															0	
			Adjoint technique principal 2C		1				2				1A / 2J	2	1	UNIV	3		
		Adjoint technique							2	1	2		3J / 1A / 1C		5	UNIV	5		
BIBLIO	A	CONSERVATEUR GENERAL	Conservateur général														0		
		CONS	Conservateur en chef														0		
		CONS	Conservateur														0		
		BIBLIOTHECAIRE	Bibliothécaire HC														0		
	B	BIBLIOTHECAIRE	Bibliothécaire CN														0		
		BIBAS	Bibliothécaire assist spécialisé CE														0		
		BIBAS	Bibliothécaire assist spécialisé CS		1										1	HORS UNIV	1		
	C	BIBAS	Bibliothécaire assist spécialisé CN														0		
MAG		Magasinier Principal des bibliothèques 1C														0			
MAG		Magasinier Principal des bibliothèques 2C														0			
MAG	Magasinier des bibliothèques							1					1		1				
SOCIAL SANTÉ	A	INFIRMIER	Infirmier									1		1	UNIV	1			
<b>TOTAL REUSSITE CONCOURS</b>				<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>2</b>		<b>13</b>	<b>12</b>		<b>25</b>	

nb : pas d'information en 2018 relative aux départs des personnels contractuels reçus aux concours hors université

# C- LA RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR SERVICES ET COMPOSANTES

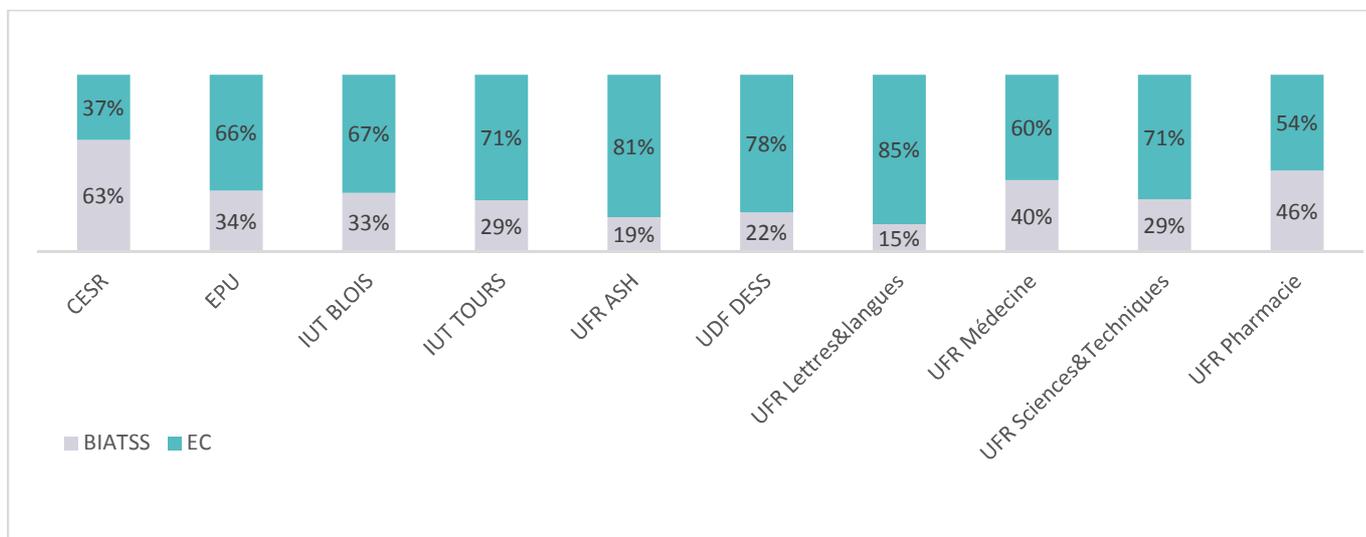
Source BO/Siham

- RÉPARTITION DES EFFECTIFS BIATSS ET EC ENTRE SERVICES CENTRAUX ET COMPOSANTES



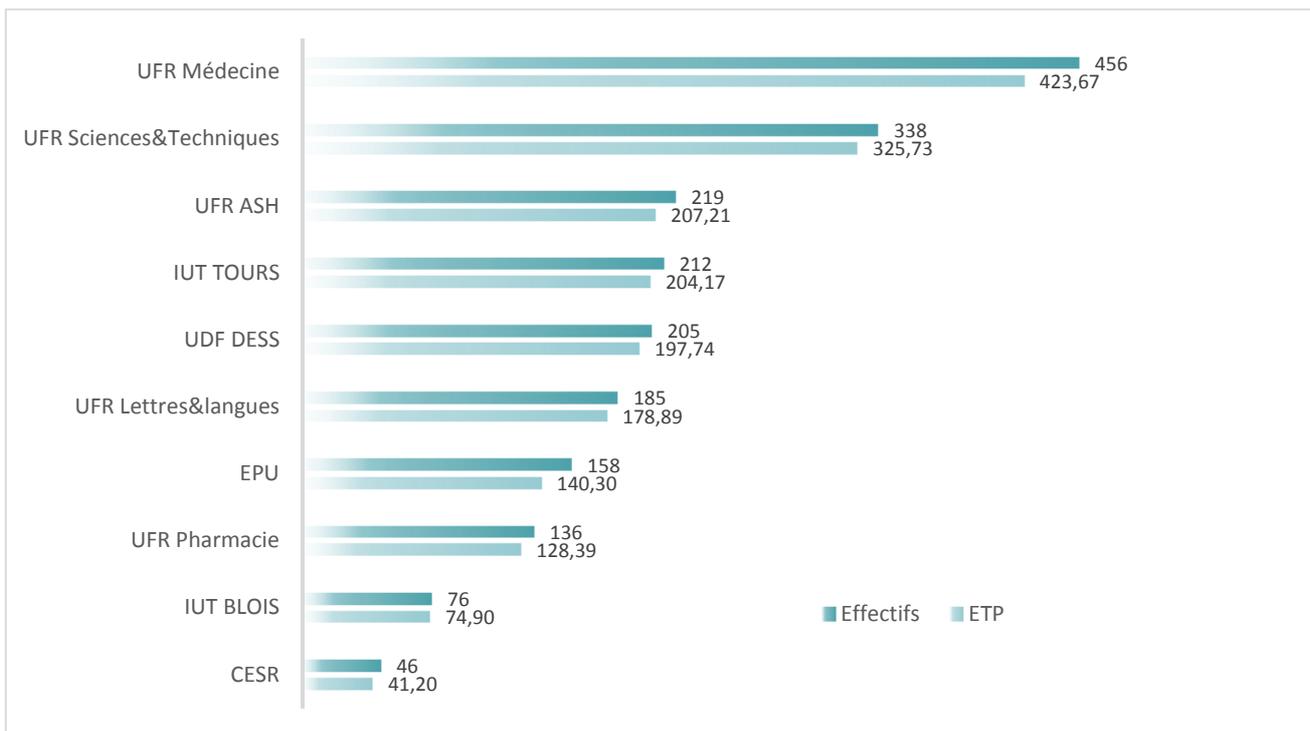
\*autres : CUEFEE, Collégium Santé, IEHCA, MOIP, UTL, MSH

- RÉPARTITION ENTRE BIATSS ET EC AU SEIN DES COMPOSANTES, INSTITUTS ET ÉCOLES

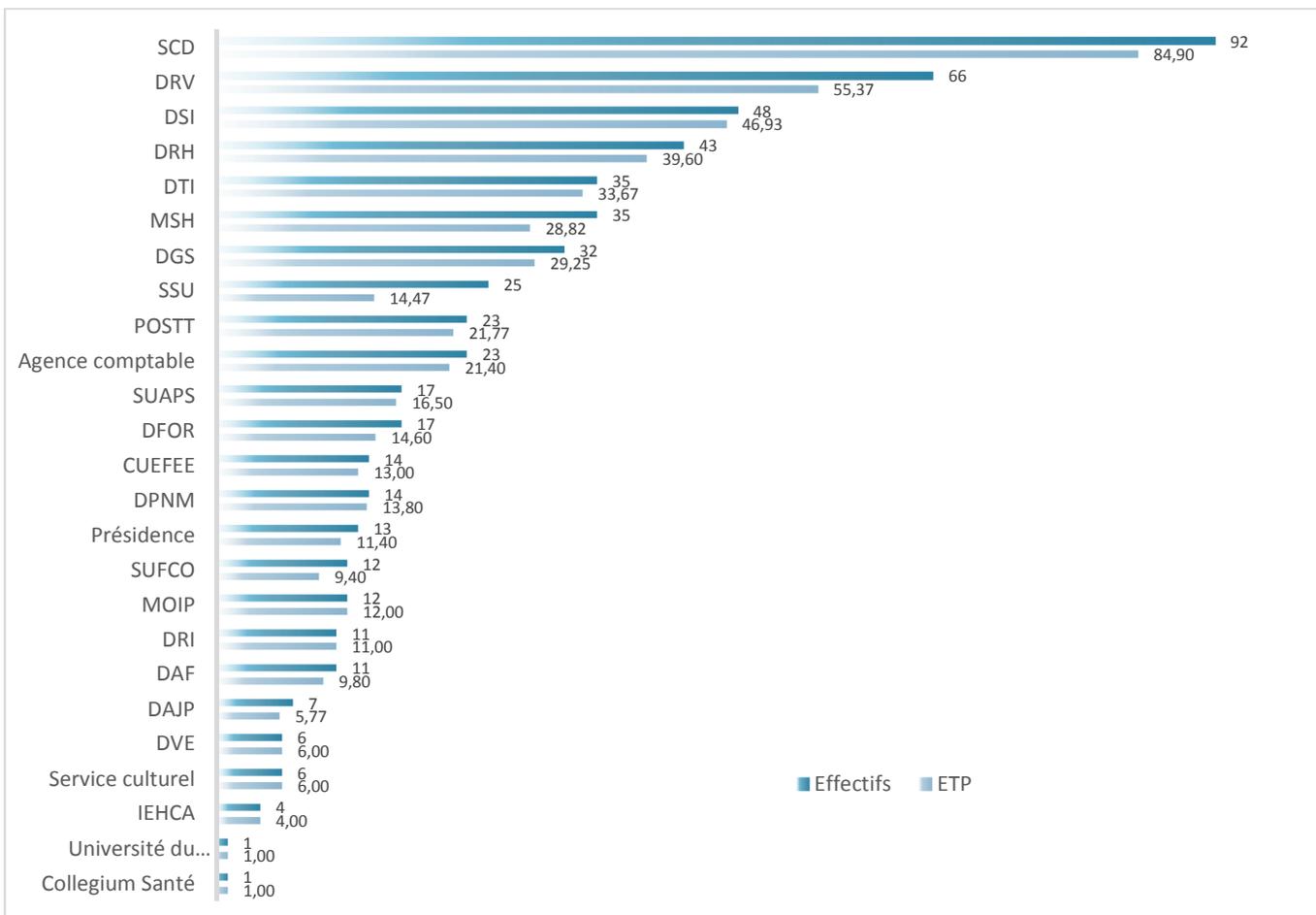


Les EC sont majoritaires au sein de l'ensemble des composantes à l'exception du CESR

● REPARTITION DES EFFECTIFS GLOBAUX PAR COMPOSANTES



● REPARTITION DES EFFECTIFS GLOBAUX PAR DIRECTIONS ET SERVICES



IV.

LES DONNÉES

SOCIO-

DÉMOGRAPHIQUES

DES PERSONNELS

## A- L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

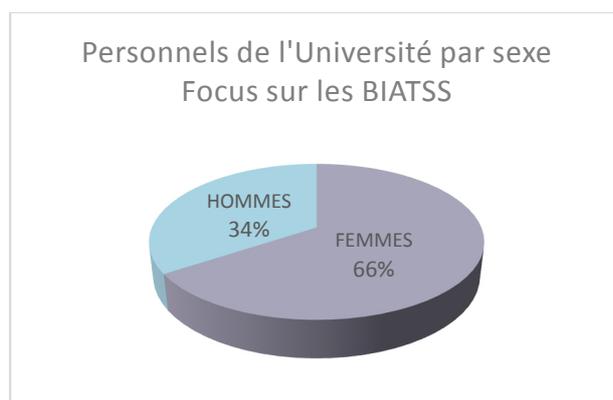
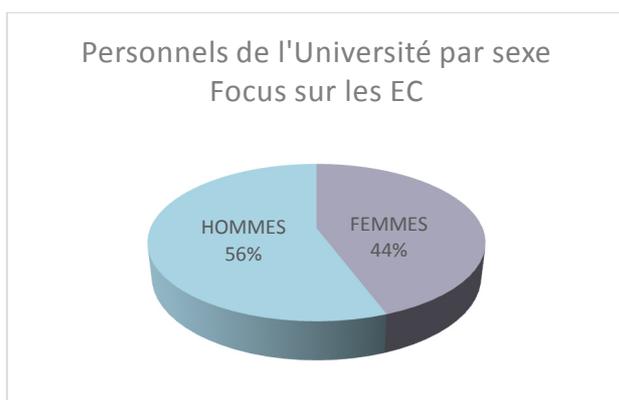
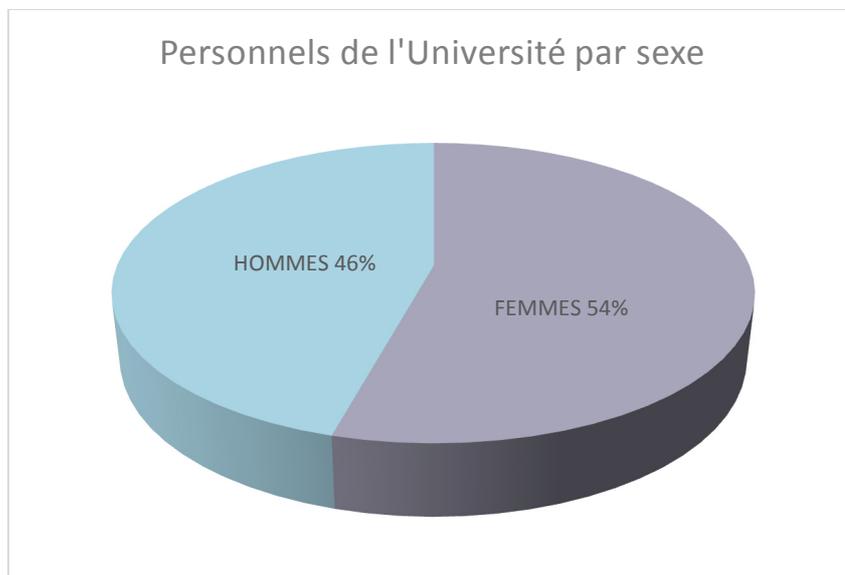
Source Mission Égalité + BO/Siham

Durant l'année universitaire 2018-2019, la Mission Égalité a travaillé à la réalisation d'actions permettant de réaliser la politique proposée dans le « Schéma directeur égalité » (<https://www.univ-tours.fr/l-universite/nos-valeurs/mission-egalite/>) et basée sur quatre axes qui synthétisent les points majeurs d'un projet visant à atteindre l'égalité professionnelle et à contraster les inégalités, les stéréotypes et les violences à l'université de Tours : 1. Favoriser l'égalité, la mixité et la parité ; 2. Prévenir et lutter contre les violences ; 3. Prévenir et endiguer les discriminations et les stéréotypes ; 4. Sensibiliser, communiquer et comprendre.

Dans ce cadre, l'université de Tours a proposé des actions de sensibilisation dans la lutte contre les inégalités et les stéréotypes de genre, l'homophobie, les discriminations et les violences : journées de l'égalité, conférences, formations, ateliers, expositions. L'université a en outre renouvelé l'inscription à la CPED (Conférence Permanentes des Chargé.es de mission Égalité-Diversité) et l'adhésion au Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, en poursuivant également la collaboration avec le « groupe Égalité » de la DSDEN (Direction des services départementaux de l'éducation nationale) d'Indre-et-Loire. Un protocole de prise en charge des situations de harcèlement, discrimination et violence a été adopté, comportant deux procédures harcèlement-violence-discrimination et deux démarches de suivi des situations de violence à l'attention des étudiant.es et des personnels. La création d'un relais santé des personnels a été actée, dont le développement dans les années à venir permettra d'améliorer les conditions de travail.

L'ensemble de ces actions a permis l'obtention du titre « Orange Day Champion » par le Comité ONU Femmes France.

## 1-LA RÉPARTITION GLOBALE DU PERSONNEL PAR SEXE-----

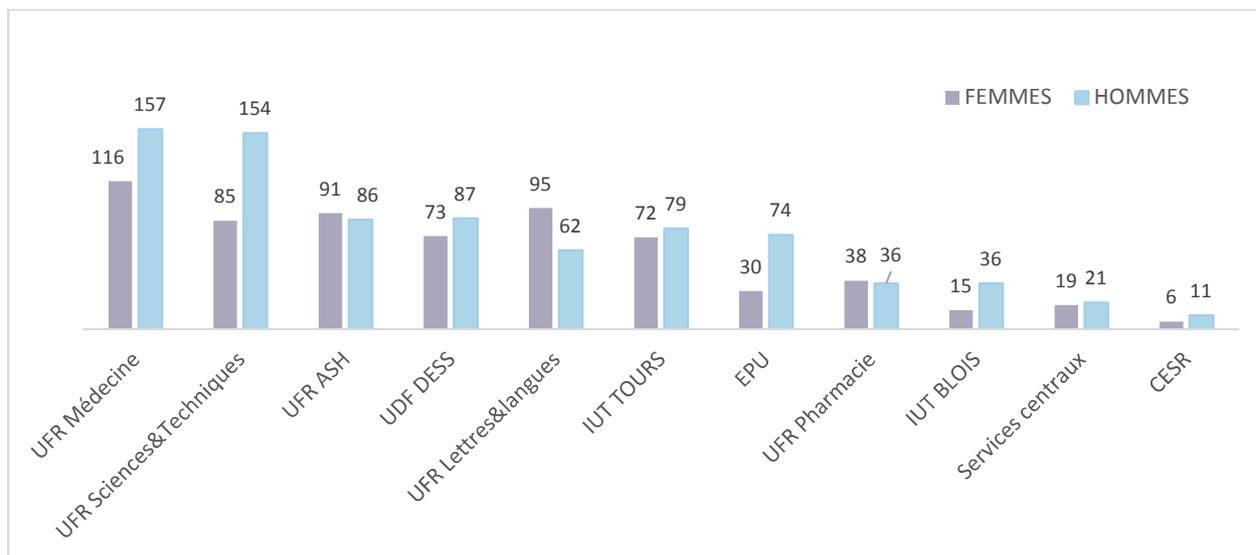


Avec 1411 femmes (1305,38 ETP) pour 1189 hommes (1129,28 ETP), les personnels de l'Université sont en majorité des femmes.

Cependant, si l'on observe séparément les populations, on constate que si la proportion de femmes est majoritaire chez les BIATSS (771 femmes -676,76 ETP- pour 385 hommes -340,20 ETP-), la tendance s'inverse du côté des EC où les hommes sont les plus représentés (640 femmes -628,62 ETP- pour 804 hommes -789,08 ETP-).

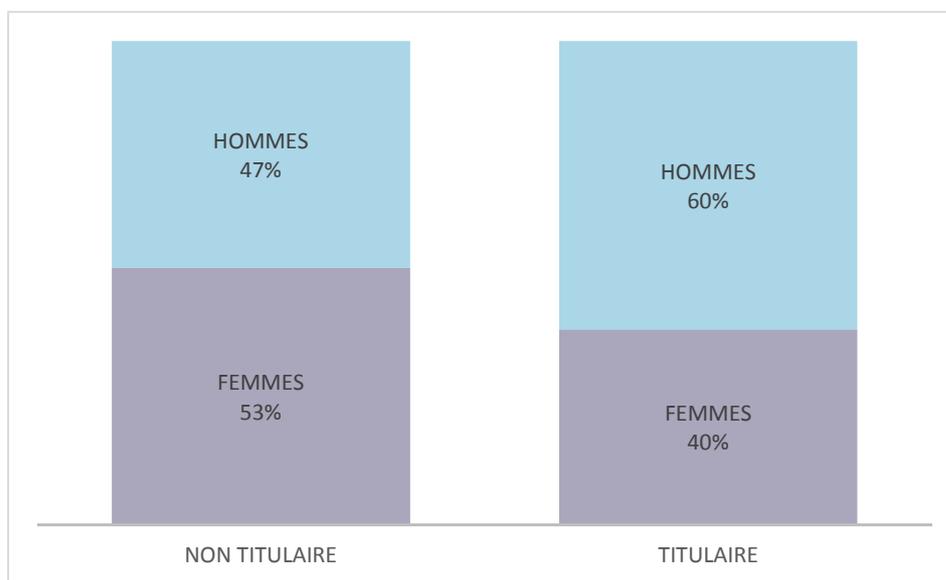
## 2-LA RÉPARTITION DES EC PAR SEXE-----

- RÉPARTITION DES EC PAR SEXE ET PAR COMPOSANTES/SERVICES



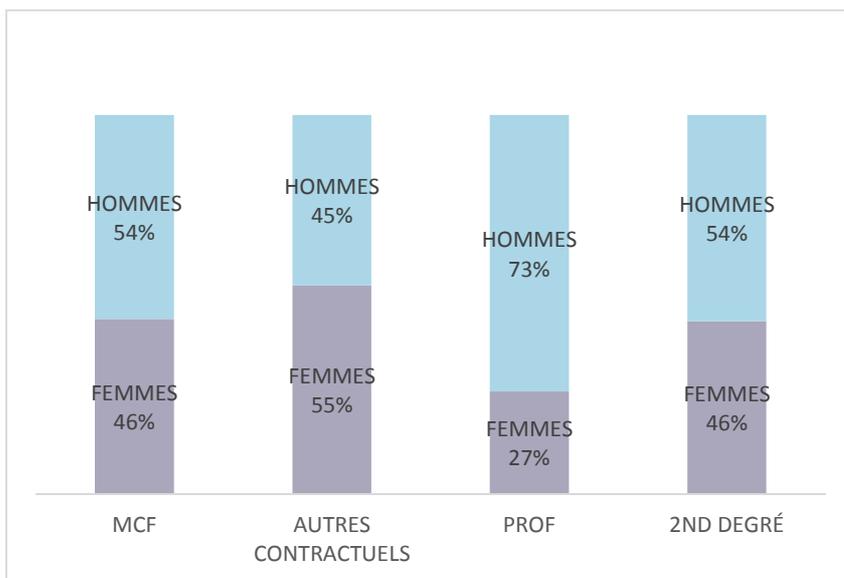
Seuls 3 UFR sont à majorité féminine : Arts et Sciences Humaines, Lettres et Langues et Pharmacie.

- RÉPARTITION DES EC PAR SEXE ET STATUT



Si chez les EC non titulaires, la répartition femme/homme est relativement homogène, chez les titulaires une surreprésentation masculine est constatée.

- RÉPARTITION DES EC PAR SEXE ET PAR TYPE DE POPULATION

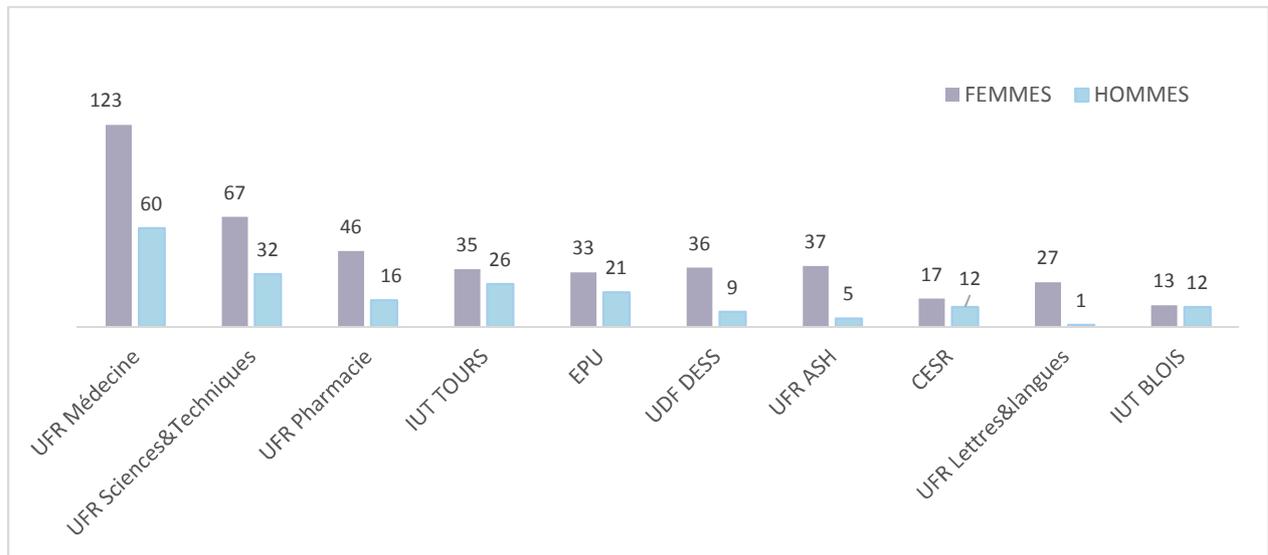


*Les différents types de populations se répartissent de manière relativement égale entre femmes et hommes à l'exception des professeurs qui sont très nettement à dominante masculine.*

### 3-LA RÉPARTITION DES BIATSS PAR SEXE

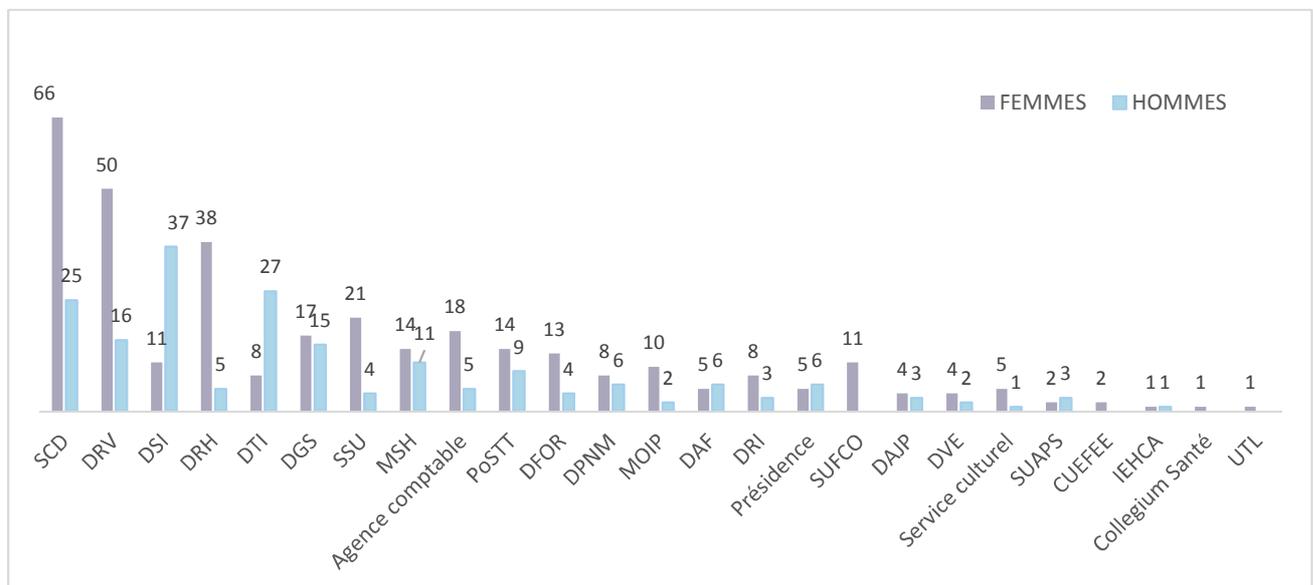
- RÉPARTITION DES BIATSS PAR SEXE ET PAR COMPOSANTES/SERVICES

RÉPARTITION DES BIATSS PAR SEXE AU SEIN DES COMPOSANTES



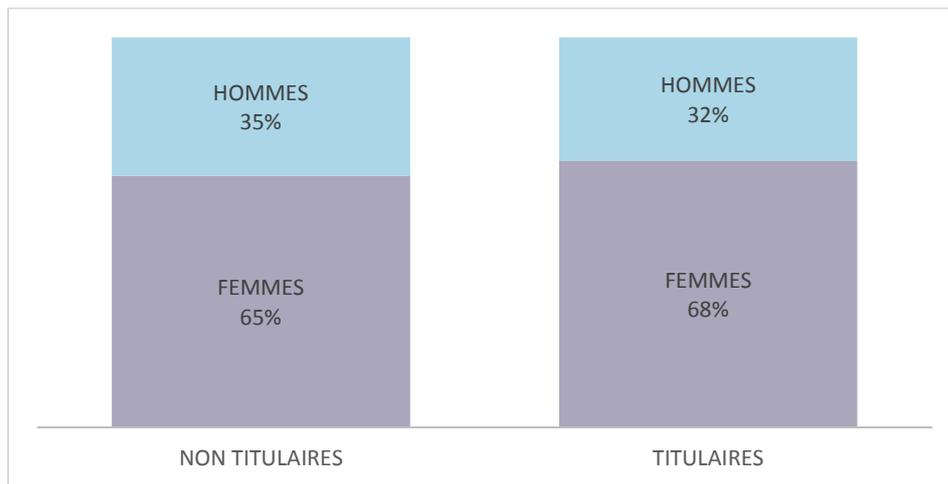
Pour les BIATSS, dans toutes les composantes, les femmes sont majoritaires.

RÉPARTITION DES BIATSS PAR SEXE AU SEIN DES SERVICES CENTRAUX

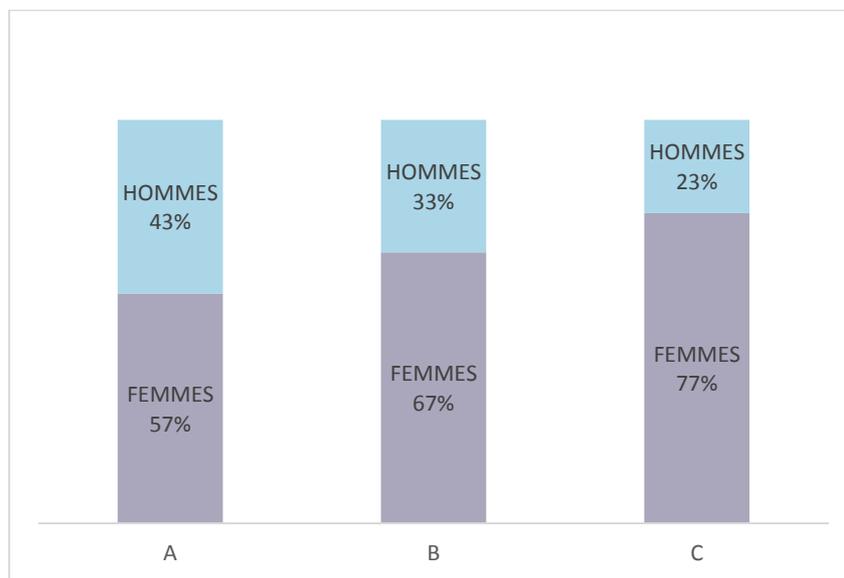


Seuls 3 services : la DSI, la DTI et le SUAPS sont à majorité masculine.

- **RÉPARTITION DES BIATSS PAR SEXE ET STATUT**



- **RÉPARTITION DES BIATSS PAR SEXE ET PAR CATÉGORIE**



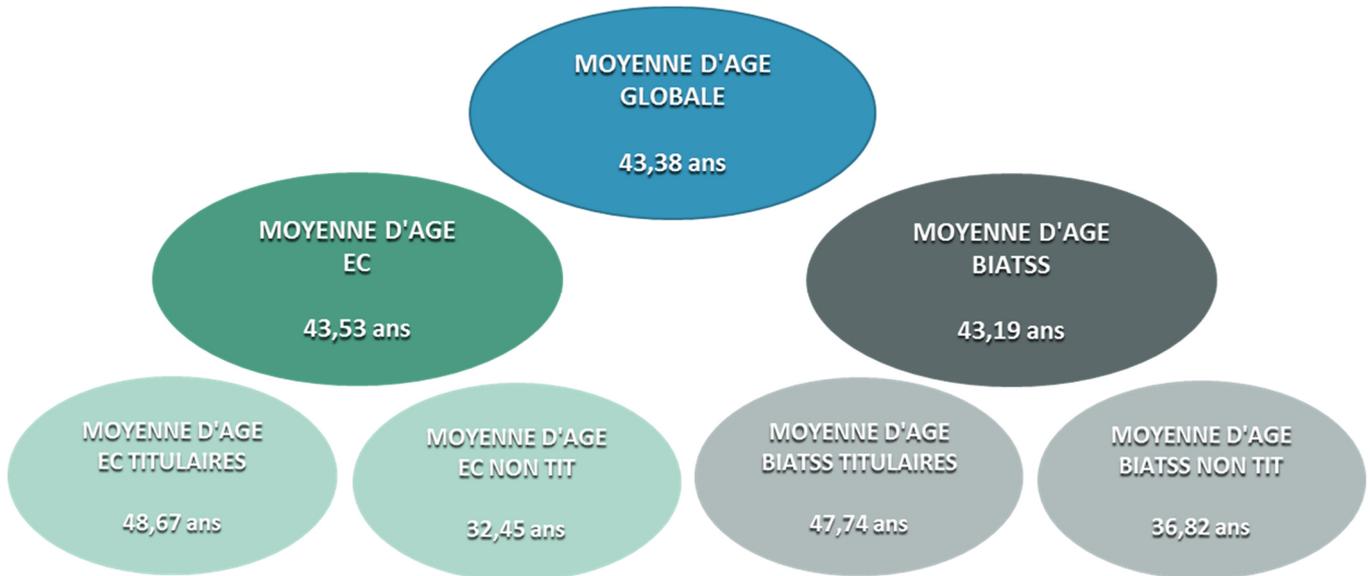
BIATSS : hors apprentis, contractuels étudiants et les 29 BIATSS contractuels pour lesquels la catégorie FP n'est pas renseignée

*Plus la catégorie Fonction Publique est basse et plus la part de femmes est importante.*

## B- L'ÂGE DES PERSONNELS

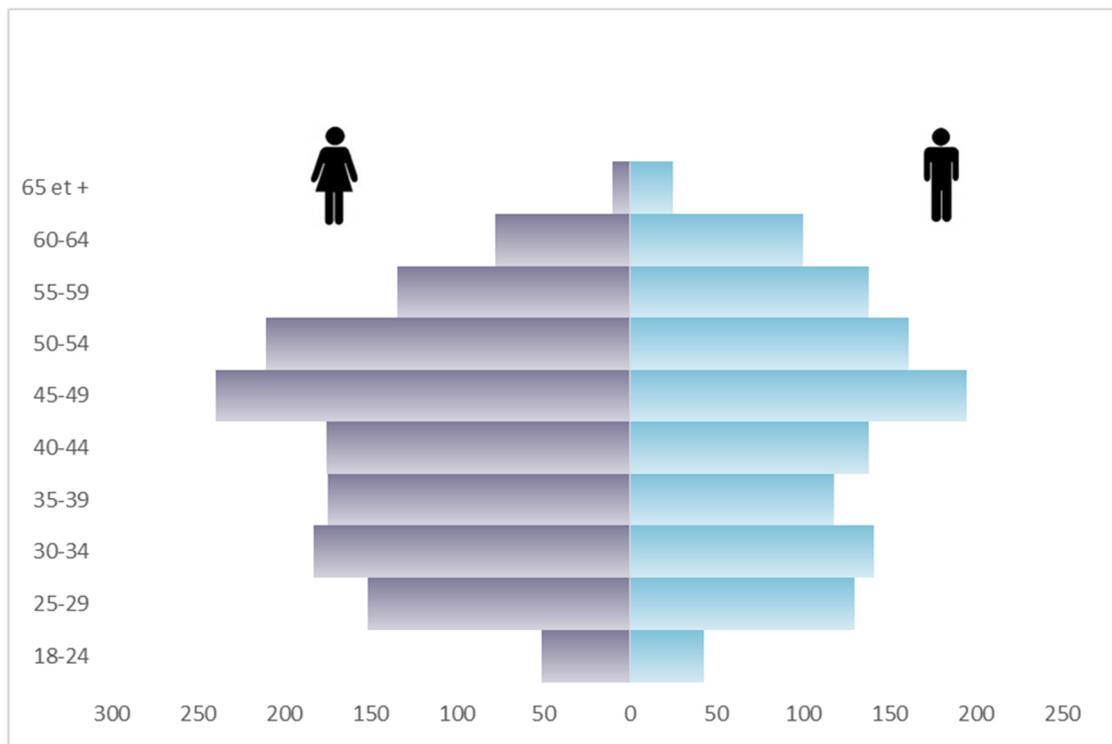
Source BO/Siham

- AGE MOYEN DES AGENTS DE L'UNIVERSITÉ**



La moyenne d'âge globale a augmenté de 0,71 an par rapport à 2017. C'est en particulier la moyenne d'âge Biatss qui augmente : 41,69 ans en 2017 pour 43, 19 ans en 2018.

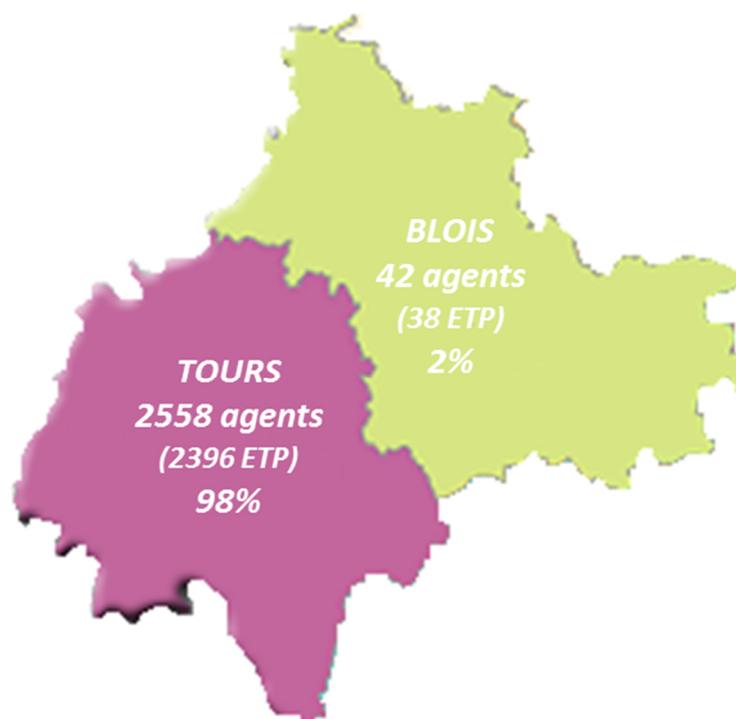
- PYRAMIDE DES AGES DES AGENTS DE L'UNIVERSITÉ**



## C- LES DONNÉES GÉOGRAPHIQUES

Source BO/Siham

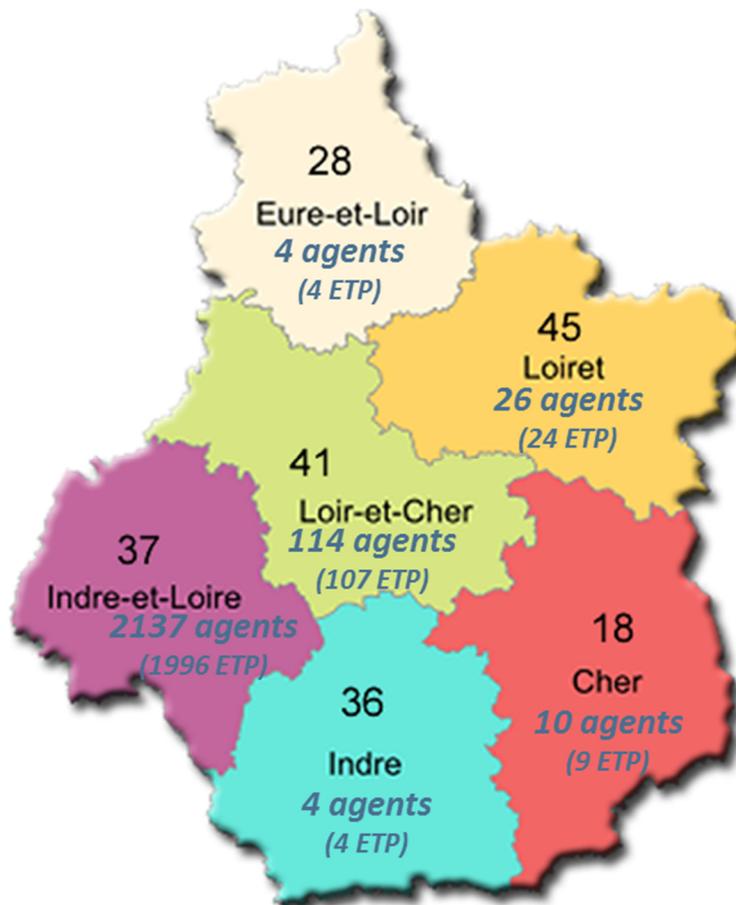
- LES LIEUX DE TRAVAIL DES AGENTS DE L'UNIVERSITÉ



Les agents travaillant à Blois sont affectés l'IUT, à la BU, à l'antenne de Droit et à l'antenne de Sciences et Techniques

• LES LIEUX DE RÉSIDENCE DES AGENTS DE L'UNIVERSITÉ

RÉPARTITION DES AGENTS HABITANTS LA RÉGION EN CENTRE VAL DE LOIRE PAR DÉPARTEMENT



RÉPARTITION NATIONALE ET INTERNATIONALE DES LIEUX DE RÉSIDENCE DES AGENTS

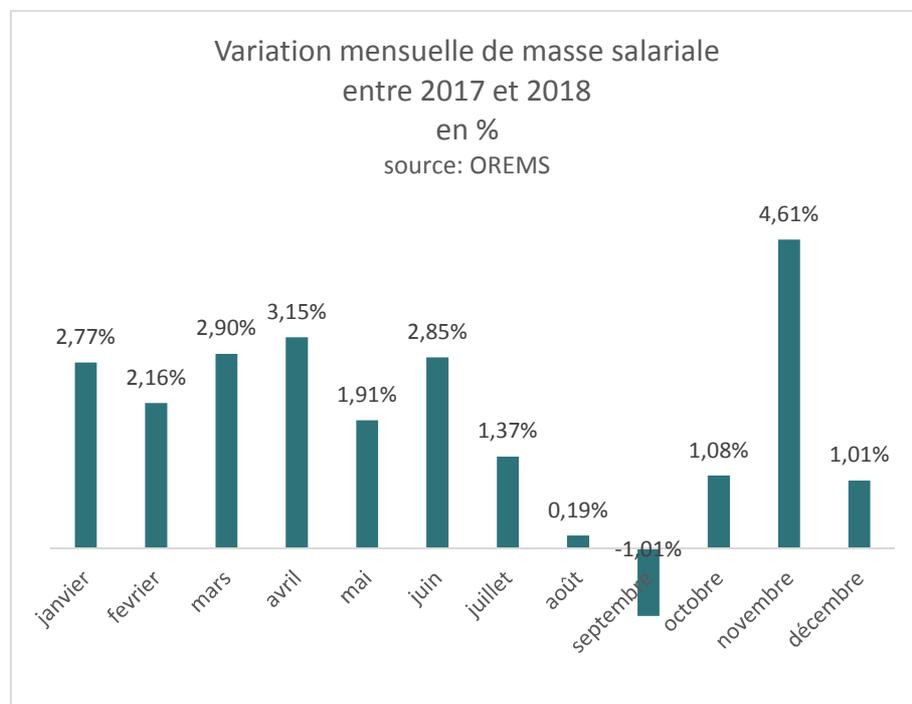
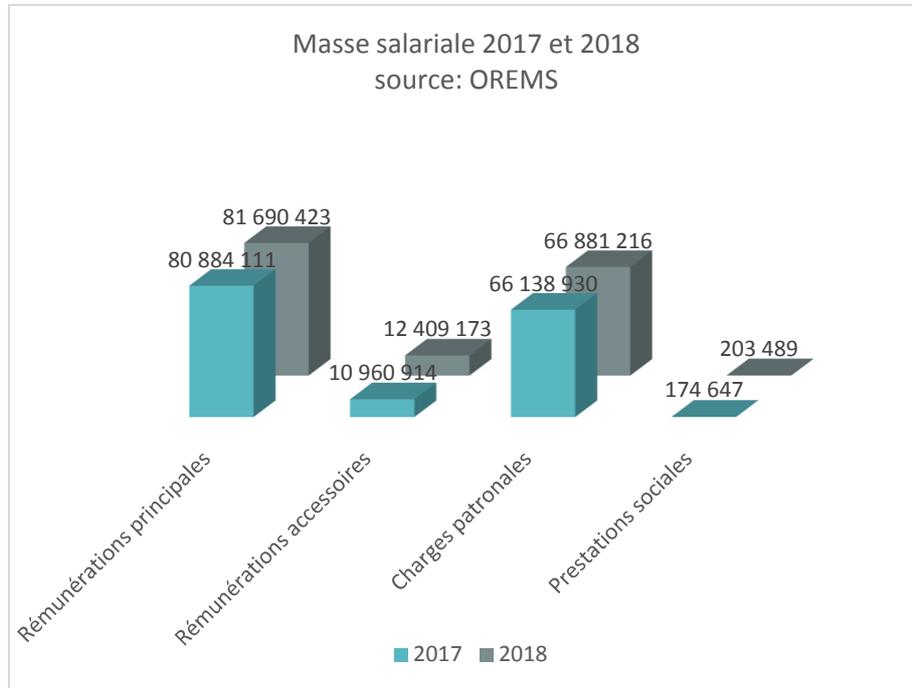
	NOMBRE D'AGENTS	ETP	PROPORTION
REGION CENTRE VAL DE LOIRE	2295	2143,37	88%
REGION ILE DE FRANCE	151	146,51	6%
AUTRES RÉGIONS FRANCAISES	148	139,647	6%
ETRANGER	6	5,133	0%
<b>TOTAL</b>	<b>2600</b>	<b>2434,66</b>	<b>100%</b>

V.

RÉMUNÉRATIONS  
ET RÉGIMES  
INDEMNITAIRES

## A- LA MASSE SALARIALE 2018

La consommation de masse salariale en 2018 était de 161 184 302 euros. La masse salariale consommée en 2017 était 158 158 602 €, soit une croissance de 3 025 700 euros (1,91%)

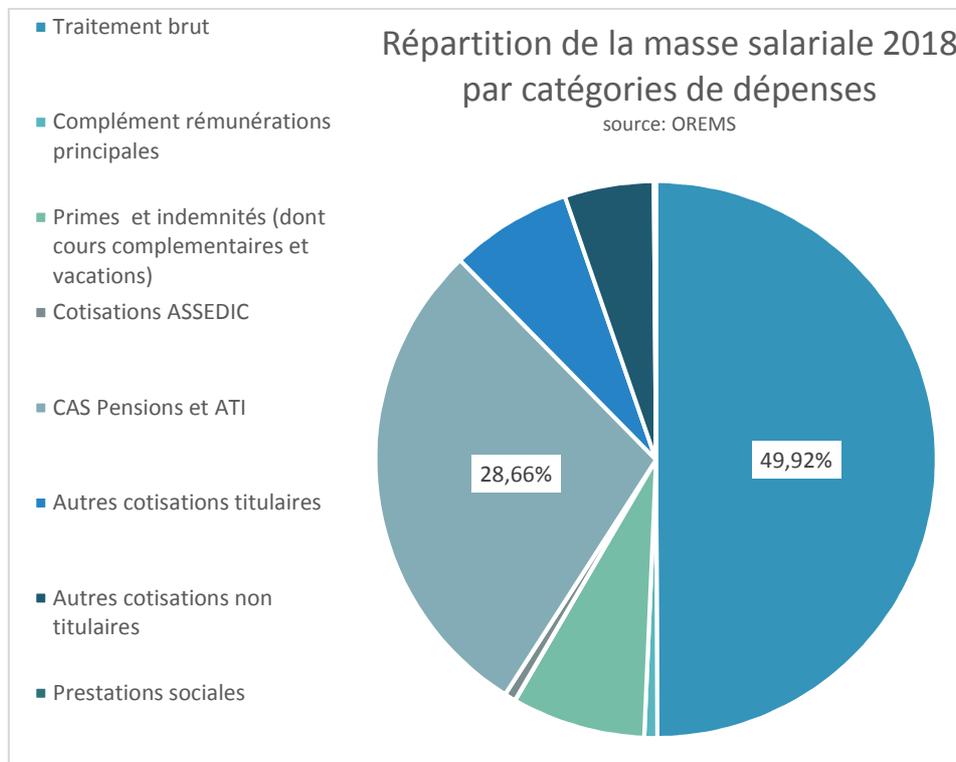


Ce graphe représente les variations de masse salariale, mois par mois, entre 2017 et 2018.

Seul le montant de masse salariale de septembre 2018 a été inférieur au montant consommé pour ce même mois en 2017. Sur 6 mois de l'année 2018, l'augmentation est de plus de 2%.

# B-RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE 2018

## 1-LA RÉPARTITION PAR CATÉGORIES DE DÉPENSES



Près de la moitié de la masse salariale est consacrée au traitement brut des personnels, titulaires et contractuels, de l'Université.

Les cotisations patronales pour CAS Pensions et ATI, qui visent les fonctionnaires, représentent presque 29% de la masse salariale 2018. Le taux 2018 de cotisation retraite (CAS Pensions) des personnels titulaires est de 74,28% et ATI de 0,32% soit 74,60% au total. Ce taux n'a pas évolué depuis 2013.

Catégories	2017	2018	Part de l'élément 2018	Croissance 2017/2018
Traitement brut	79 711 317€	80 465 221€	49,92%	0,95%
Complément rémunérations principales	1 172 794€	1 225 202€	0,76%	4,47%
<i>dont SFT</i>	881 756€	899 374€	0,56%	2,00%
Vacations administratives et techniques	101 913€	721 997€	0,45%	608,44%
Stage et apprentissage	0€	3 610€	0,00%	
Primes spécifiques et exceptionnelles	129 679€	145 539€	0,09%	12,23%
Primes et indemnités enseignants	1 887 672€	1 884 672€	1,17%	-0,16%
Primes et indemnités BIATSS	3 465 558€	3 399 619€	2,11%	-1,90%
Indemnités jurys et examens	76 157€	63 085€	0,04%	-17,16%
Cours comp et vacances d'ens	5 481 241€	5 622 147€	3,49%	2,57%
Autres primes , indemnités et rémunérations accessoires	-181 305€	568 504€	0,35%	413,56%
Cotisations ASSEDIC	1 231 522€	1 057 534€	0,66%	-14,13%
CAS Pensions et ATI	45 903 182€	46 201 837€	28,66%	0,65%
Autres cotisations titulaires	11 271 913€	11 339 178€	7,03%	0,60%
Autres cotisations non titulaires	7 732 312€	8 282 667€	5,14%	7,12%
Prestations sociales	174 647€	203 489€	0,13%	16,51%
<i>dont Remboursement domicile travail</i>	122 960€	120 370€	0,07%	-2,11%
<i>dont Traitement brut CLD</i>	49 466€	70 231€	0,04%	41,98%
<i>dont Rente Accidents du travail</i>	2 221	2 243	0,00%	0,99%
<b>Total Masse Salariale</b>	<b>158 158 602€</b>	<b>161 184 302€</b>	<b>100 %</b>	<b>1,91%</b>

Source : OREMS

43

Les évolutions indiciaires liées au Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations ont été gelées en 2018 et le montant dépensé au titre de la catégorie Traitement Brut est relativement stable.

La catégorie Stage et apprentissage n'est utilisée que depuis 2018 et comprend les indemnités de stage versées à certains élèves fonctionnaires.

Les vacances administratives et techniques comprennent depuis 2018 un nouveau type de vacances: les indemnités de maîtres de stage des médecins accueillant les étudiants en médecine. Avant cette date, les indemnités étaient exclusivement réglées sous forme d'honoraires. Depuis 2018, elles peuvent être payées au choix du médecin sous forme de vacances et sont ainsi assujetties à cotisations sociales. Le montant des vacances versées à ce titre en 2018 est de 321 900 €.

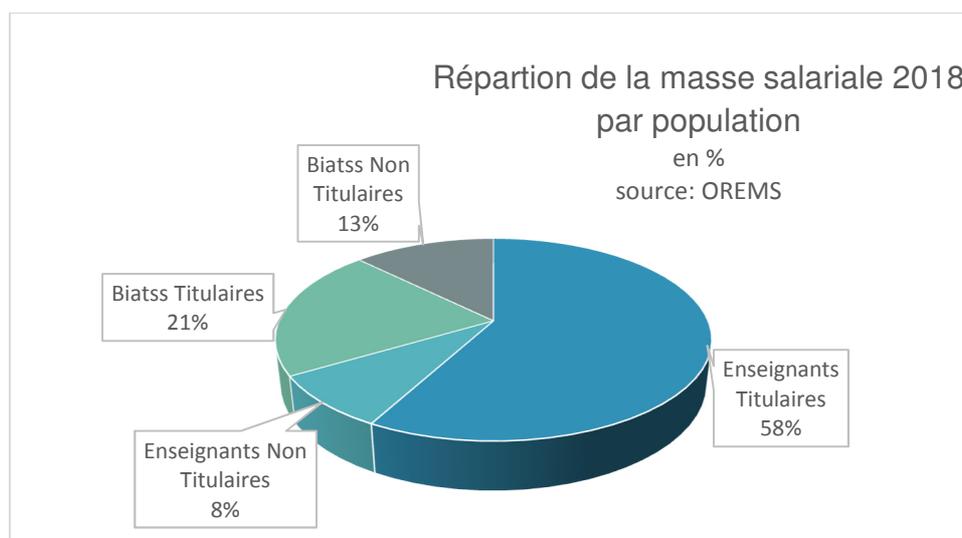
Par ailleurs, de nouvelles modalités de gestion de paie des contractuels étudiants ont été mises en place et ces personnels sont payés dans cette catégorie de vacances depuis avril 2018 (soit +198 812€).

L'augmentation importante de la catégorie Autres primes et indemnités est liée à la mise en place de l'indemnité compensatrice de la CSG au 1er janvier 2018. Il a été dépensé, au titre de cette nouvelle indemnité, 696 785 euros en 2018. Pour mémoire, le montant affecté à cette catégorie était négatif en 2017 compte tenu de l'impact de l'abattement indemnitaire, corollaire des évolutions indiciaires du PPCR.

## 2-LA RÉPARTITION PAR POPULATIONS

Répartition de la masse salariale 2018 Enseignants/Biatss <i>source: OREMS</i>		
Population	Statut	Montant
Enseignants	Titulaire	93 318 245€
	Non Titulaire	13 748 375€
Biatss	Titulaire	33 912 455€
	Non Titulaire	20 205 226€
<b>Total</b>		<b>161 184 302€</b>

La masse salariale concernant les Enseignants constituent près de 66% de la masse salariale 2018. La répartition de la masse salariale 2018 par population est assez stable par rapport à 2017. La variation la plus important vise la population des Biatss non titulaires (+ 1 660 676 entre 2017 et 2018)



### Répartition de la masse salariale 2018 par catégorie d'emplois

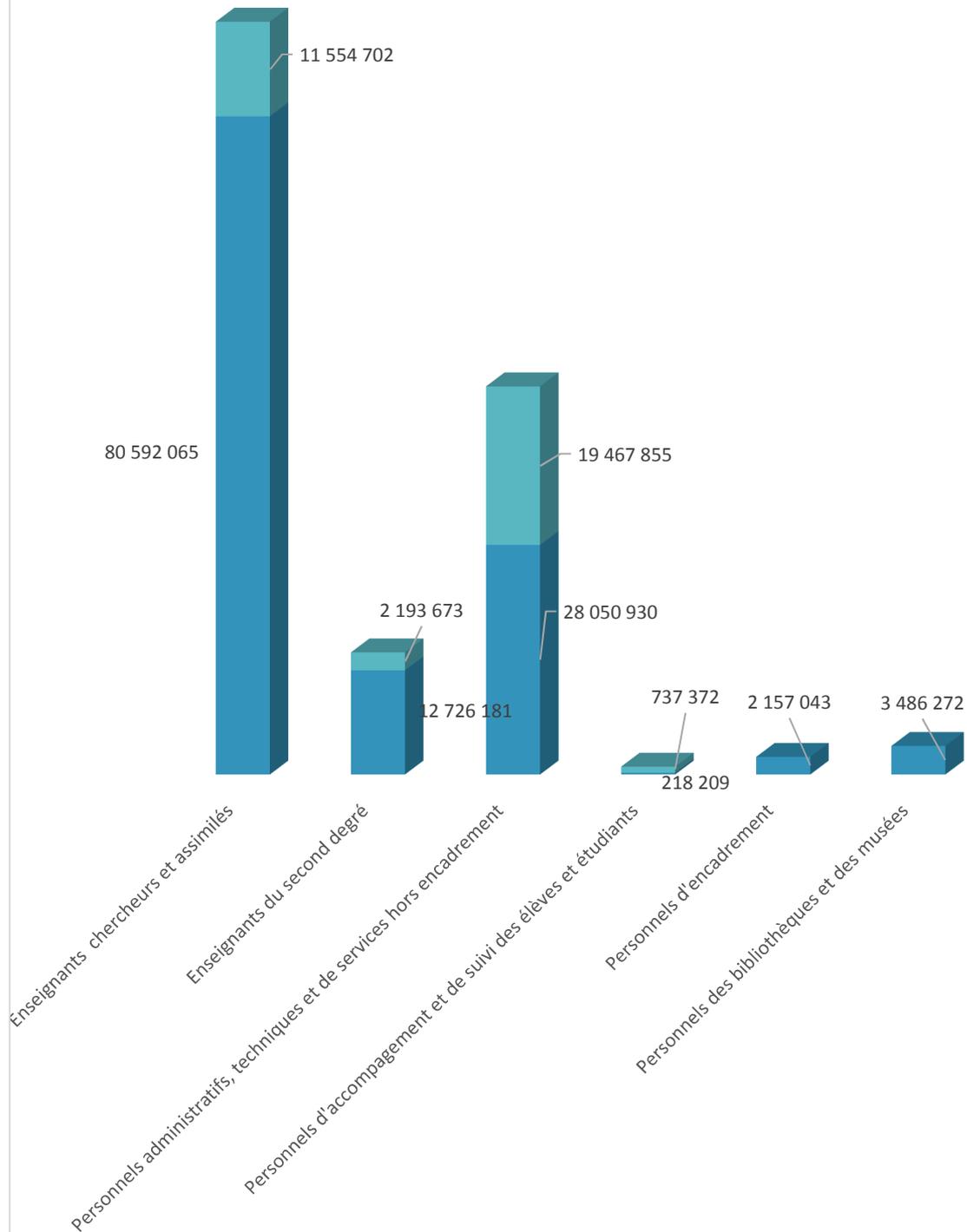
*source: OREMS*

Enseignants chercheurs et assimilés	92 146 767
Enseignants du second degré	14 919 853
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	47 518 785
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	955 581
Personnels d'encadrement	2 157 043
Personnels des bibliothèques et des musées	3 486 272

## Répartition de la masse salariale 2018 par catégories d'emplois

source: OREMS

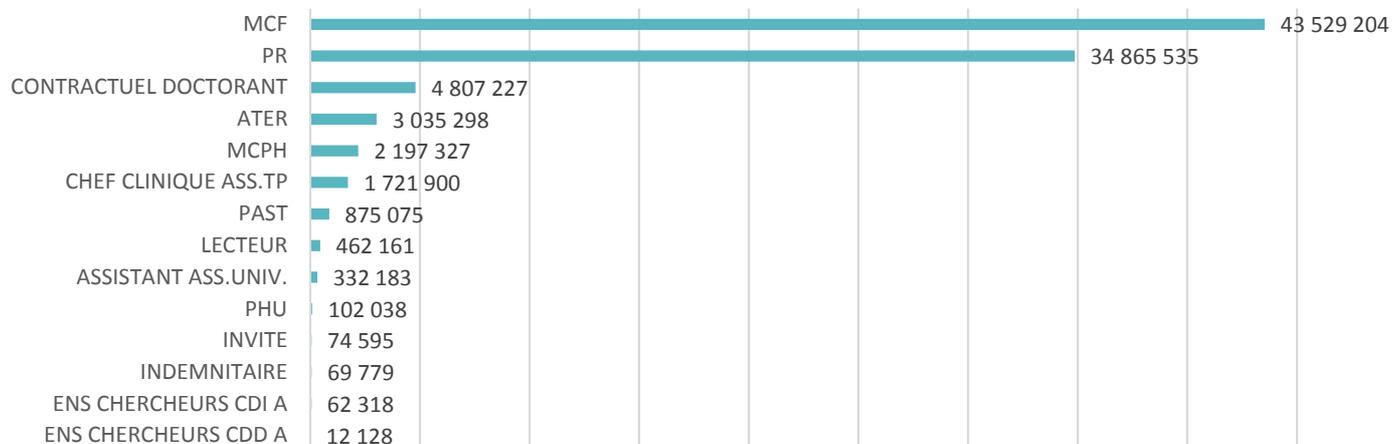
■ Titulaire ■ Non titulaire



- **LA REPARTITION DE LA MASSE SALARIALE 2018 DES POPULATIONS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS**

### Masse salariale 2018 Enseignants par corps

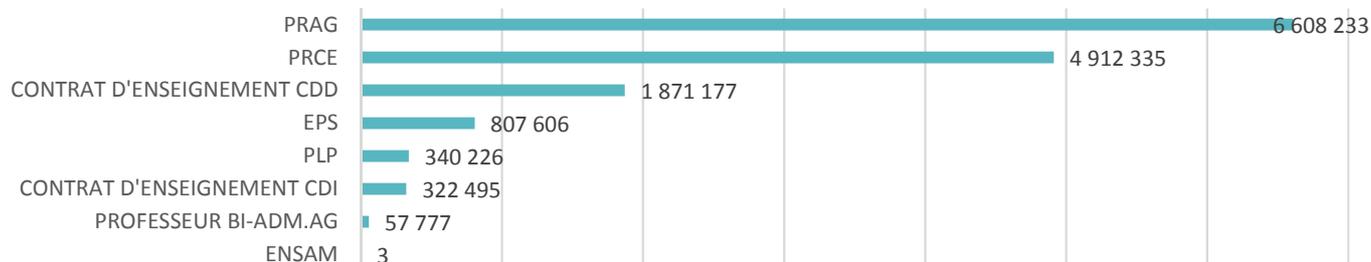
source: OREMS



- **LA REPARTITION DE LA MASSE SALARIALE 2018 DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE**

### Masse salariale 2018 Enseignants du 2nd degré par corps

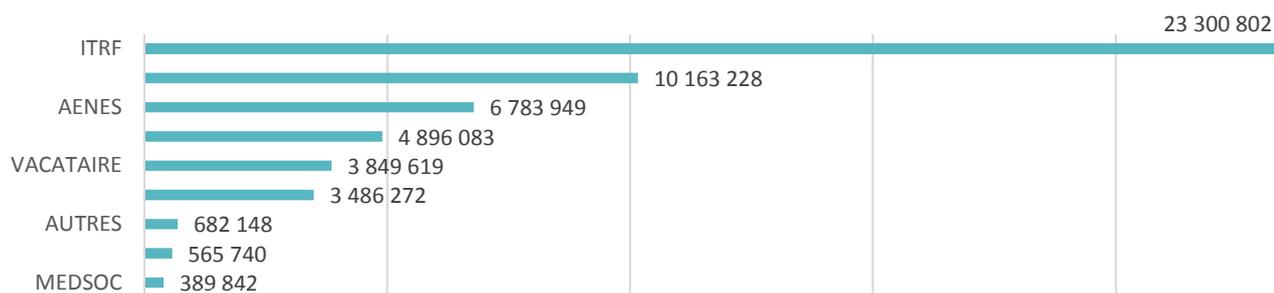
source: OREMS



- **LA REPARTITION DE LA MASSE SALARIALE 2018 DES BIATSS**

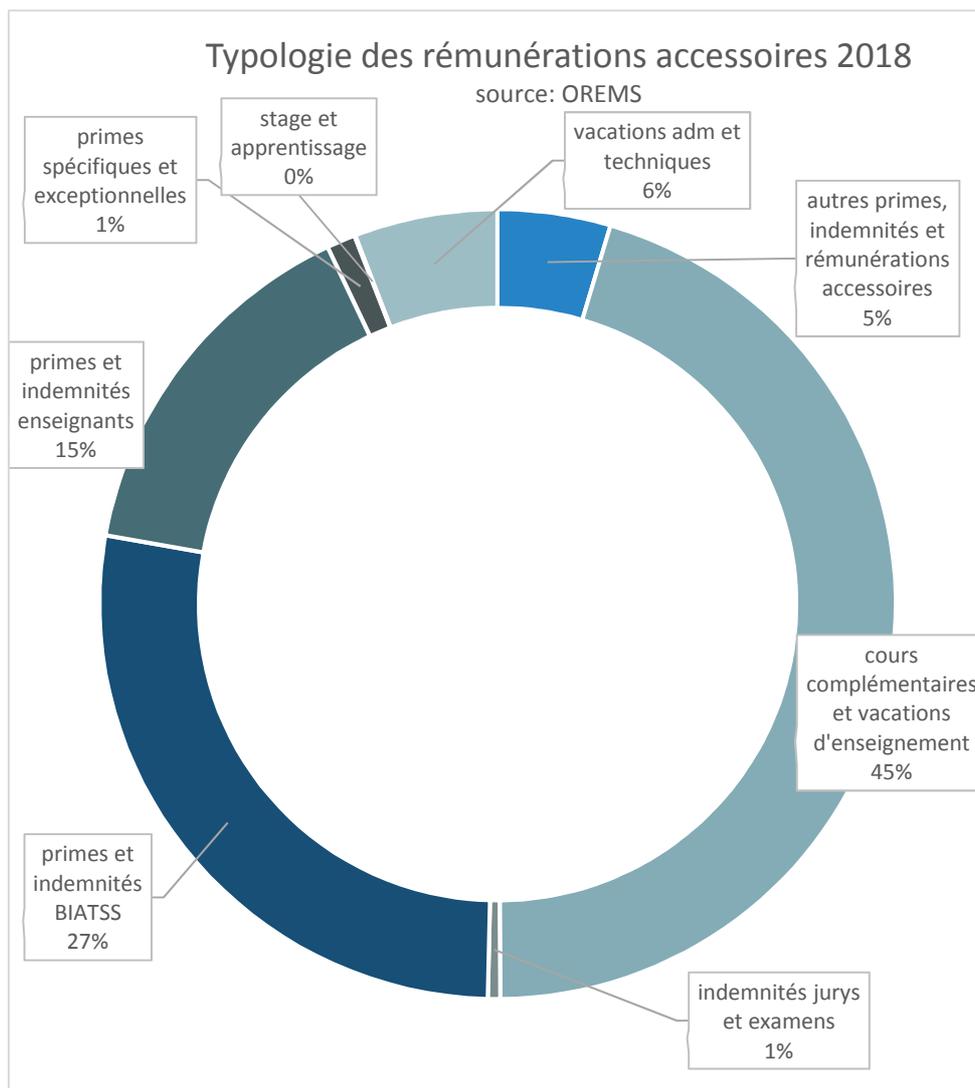
### Masse salariale 2018 Biatss par filière

source: OREMSI



*Autres= agent comptable, apprenti; auxiliaire de bureau et contractuel CAE*

### 3-LES RÉMUNÉRATIONS ACCESSOIRES



Types de rémunérations accessoires	Montant 2018
autres primes, indemnités et rémunérations accessoires	568 504
cours complémentaires et vacances d'enseignement	5 622 147
indemnités jurys et examens	63 085
primes et indemnités BIATSS	3 399 619
primes et indemnités enseignants	1 884 672
primes spécifiques et exceptionnelles	145 539
stage et apprentissage	3 610
vacations administratives et techniques	721 997

La catégorie Stage et apprentissage n'est utilisée que depuis 2018 et comprend les indemnités de stage versées à certains élèves fonctionnaires.

Les vacances administratives et techniques comprennent depuis 2018 un nouveau type de vacances: les indemnités de maîtres de stage des médecins accueillant les étudiants en médecine (PAMSU). Avant cette date, les indemnités étaient exclusivement réglées sous forme d'honoraires. Depuis 2018, elles peuvent être payées au choix du médecin

sous forme de vacances et sont ainsi assujetties à cotisations sociales. Le montant des vacances versées à ce titre en 2018 est de 321 900 €.

Par ailleurs, de nouvelles modalités de gestion de paie des contractuels étudiants ont été mises en place et ces personnels sont payés dans cette catégorie de vacances depuis avril 2018 (soit +198 812€).

L'augmentation importante de la catégorie Autres primes et indemnités est liée à la mise en place de l'indemnité compensatrice de la CSG au 1er janvier 2018. Il a été dépensé, au titre de cette nouvelle indemnité, 696 785 euros en 2018. Pour mémoire, le montant affecté à cette catégorie était négatif en 2017 compte tenu de l'impact de l'abattement indemnitaire, corollaire des évolutions indiciaires du PPCR.

## • LES REGIMES INDEMNITAIRES

Le tableau ci-dessous ne comprend pas l'ensemble des rémunérations accessoires, mais les seules primes et indemnités des personnels. Ne sont donc pas pris en compte les cours complémentaires et les vacances PAMSU.

Au titre de 2017, 5 377 760 € avaient été dépensés au titre des primes et indemnités, 62,4% de cette somme pour les personnels Biatss et 37,6% pour les personnels enseignants.

En 2018, le montant total versé au titre des primes et indemnités augmente de 687 299 € (soit +12,78%). Les primes et indemnités versées aux personnels Biatss représente 58,8% du montant total et celles versées aux personnels enseignants 41,2%.

L'augmentation de l'enveloppe globale et l'évolution de la répartition des primes entre les populations Biatss et Enseignants est liée à la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de l'indemnité compensatrice de la CSG, dont le mont est déterminé au prorata de la rémunération brute 2017.

## Les primes et indemnités 2018 par population BIATSS/Enseignants

*source: OREMS*

		BIATSS	Enseignants	Total
Autres primes et indemnités	<b>Total</b>	<b>232 538</b>	<b>335 966</b>	<b>568 504</b>
	ABATTEMENT INDEMNITAIRE	-125 800	-157 654	-283 454
	GARANTIE POUVOIR D ACHAT	16 659	44 982	61 641
	IND. CONGE PAYE.	46 086	391	46 477
	IND. CONGES NON PRIS	38 880		38 880
	IND. RESPONS. REGISSEUR.	6 878	220	7 098
	INDEMNITE COMPENSATRICE CSG	248 759	448 026	696 785
	JOURS CET A OPTION RAFP	656		656
	JOURS CET B OPTION RAFP	420		420
Indemnités de jurys et d'examens	<b>Total</b>	<b>39 276</b>	<b>23 809</b>	<b>63 085</b>
	AIDE DEROUL. EPR. - SUP.	33 567	13 859	47 427
	IND.JURY.CONC.EXAM.- SCO.	693		693
	IND.JURY.CONC.EXAM.- SUP.	5 016	9 950	14 966
Primes et indemnités BIATSS	<b>Total</b>	<b>3 205 306</b>	<b>194 312</b>	<b>3 399 619</b>
	I.F.S.E.	2 538 257		2 538 257
	IND SUJ SPECIALES CHARGES		194 312	194 312
	IND. ADM. ET TECHNICITE	466 579		466 579
	IND. CAISSE ET RESPONSAB.	5 380		5 380
	IND. SUJETIONS SPE.	22 104		22 104
	IND.FORF.TRAV.SUPPL.	63 685		63 685
	IND.SPEC.MEDECINE PREV.	683		683
	INDEMNITE SPECIALE	67 761		67 761
	PR.PART.RECH.SCIENTIFIQUE	269		269
	PRIME DE RENDEMENT	13 114		13 114
	PRIME FONCT. INFORMATIQUE	1 526		1 526
	PRIME TECHNICITE FORF BIB	25 947		25 947
Primes et indemnités Enseignants	<b>Total</b>	<b>26 628</b>	<b>1 858 044</b>	<b>1 884 672</b>
	PR. EXCELLENCE SCIENTIF.		692 257	692 257
	PRIME D' ADMINISTRATION	26 628	22 372	48 999
	PRIME RECH.ENSEIGN.SUP.		1 125 008	1 125 008
	PRIME RESP.PEDAGOGIQUES		18 408	18 408
Primes spécifiques et exceptionnelles	<b>Total</b>	<b>60 277</b>	<b>85 263</b>	<b>145 539</b>
	IND. FORMATION CONTINUE	59 522	28 686	88 208
	IND.MEMBRE DE COMMISSION		52 871	52 871
	INDEMNITE DEGRESSIVE	755	3 706	4 461
Stage et apprentissage	<b>Total</b>	<b>3 610</b>	<b>0</b>	<b>3 610</b>
	INDEMNITE DE STAGE	3 610		3 610
<b>Total général</b>		<b>3 567 635</b>	<b>2 497 394</b>	<b>6 065 029</b>

## • LES HEURES COMPLEMENTAIRES ET LES VACATIONS D'ENSEIGNEMENT

Les heures d'enseignement prévues par les statuts des enseignants en poste au sein de l'établissement ne permettent pas de couvrir l'ensemble de la charge de formation de l'Université de Tours.

Afin de couvrir l'offre de formation, l'Université recourt à deux moyens :

- Les Heures complémentaires (HC) sont des heures effectuées par les Enseignants et Enseignants-Chercheurs de l'Université de Tours au-delà de leurs obligations statutaires.
- Les chargés d'enseignements vacataires. Le vacataire est recruté pour une durée limitée, afin d'assurer une mission précise et est choisi en raison de sa compétence dans les domaines scientifiques, culturels ou professionnels.

Heures complémentaires de l'année universitaire 2017/2018  
source: Hélico

Permanents / Non Permanents	Volume horaire (HETD)	Montant brut (€)
Permanents	46 660	1 932 197
Non permanents	69 171	2 864 377
<b>Total:</b>	<b>115 831</b>	<b>4 796 574</b>

Heures complémentaires de l'année universitaire 2017/2018 par composante / service  
source: Hélico

Composante / Service	Volume horaire (HETD)	Montant brut (€)
CESR	468	19 379
CUEFEE	291	12 042
EPU	9 000	372 678
IUT DE BLOIS	8 440	349 512
IUT DE TOURS	30 704	1 271 460
MOIP	36	1 491
RECHERCHE	201	8 323
SERVICES CENTRAUX	641	26 544
SUAPS	2 557	105 869
SUFCO	2 844	117 765
UFR ARTS ET SC. HUMAINES	14 776	611 871
UFR DROIT ECO SC SOCIALES	17 993	745 099
UFR LETTRES ET LANGUES	9 579	396 682
UFR MÉDECINE	5 067	209 845
UFR SCIENCES & TECHNIQUES	11 686	483 905
UFR SC PHARMACEUTIQUES	1 548	64 108
<b>Total:</b>	<b>115 831</b>	<b>4 796 574</b>

Le suivi des heures complémentaires et vacations d'enseignement peut être réalisé à partir de plusieurs sources :

- **Hélico** : l'ensemble des heures complémentaires et vacations d'enseignement est rattaché à une année universitaire sans tenir compte de la date de paiement de l'enseignant. Une partie des heures rattachées à l'année universitaire 2017/2018 sont payées en 2019.

Le volume des heures réalisées sur l'année universitaire 2017/2018 a baissé de 8380 heures par rapport à l'année antérieure (soit -7%).

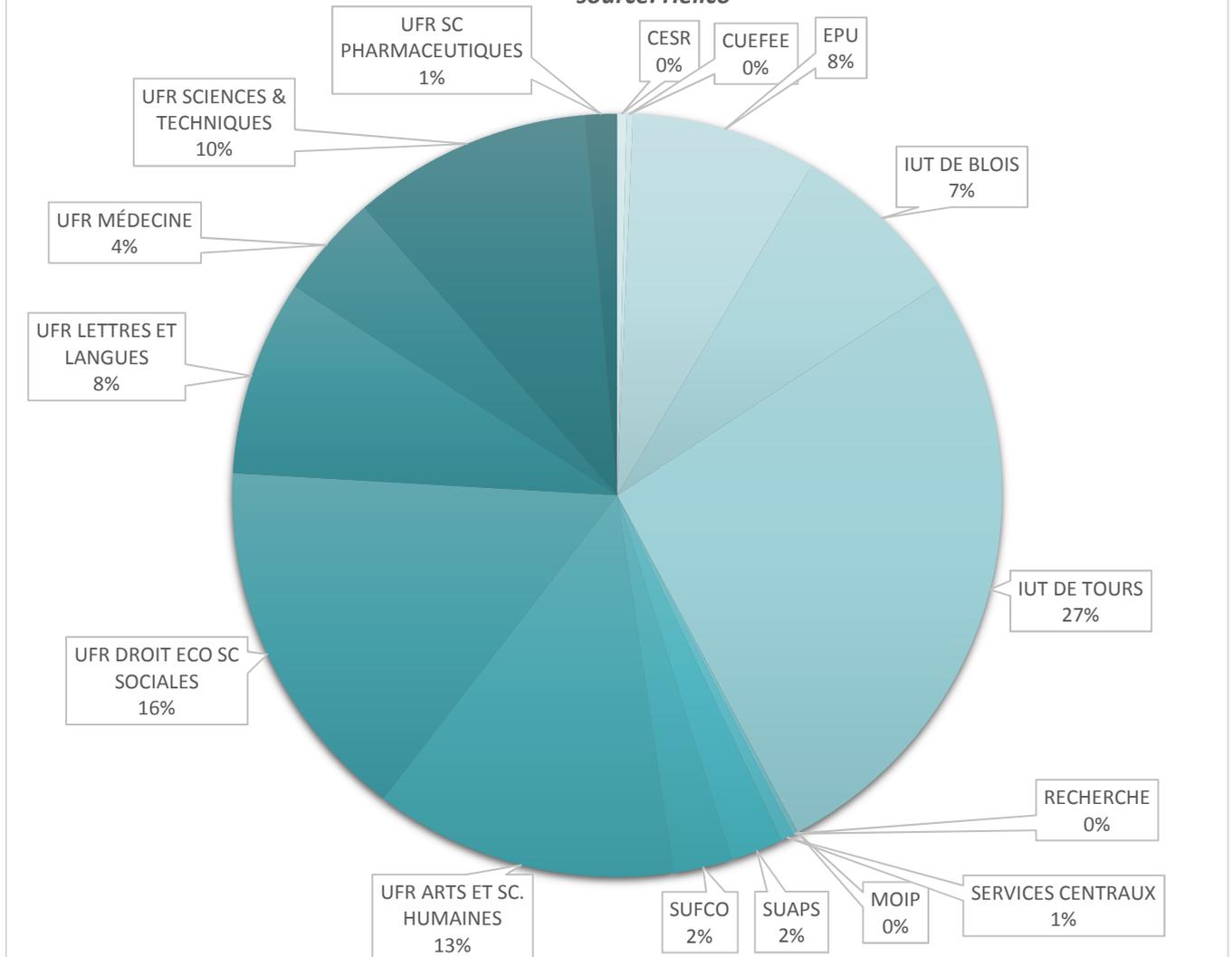
L'économie n'est pas exactement corrélée à la diminution des heures. Depuis un arrêté du 11 avril 2017, le taux légal des HC évolue avec la valeur du point (41,41€ depuis le 1<sup>er</sup> février 2017) et cet arrêté a eu un effet rétroactif sur les HC versées depuis l'augmentation de la valeur du point de 2016.

- **OREMS et les fichiers de retour de paie** indiquent les sommes décaissées en 2018 au titre des heures complémentaires et vacations d'enseignement, sans préciser l'année universitaire de réalisation de l'heure.

Pour 2018, le montant brut dépensé au titre des HC était des 4 899 046 €, soit -5,08% par rapport à la dépense 2017.

## Heures complémentaires année universitaire 2017/2018 Répartition du volume horaire par composante / service

source: Hélico



La baisse du volume des heures complémentaires n'est pas uniforme entre les composantes / services.

Le volume horaire de 8 composantes / services augmente entre l'année universitaire 2016/2017 et l'année présentée ici pour un total de 4273 heures. Le taux de variation de chaque composante / service est compris en 6% et 31%.

Les 8 autres composantes / services sont à l'origine d'une diminution totale de 12 652 heures, le taux de variation par composante /service étant compris entre -1% et -23%.

**VI.  
LES ABSENCES ET  
CONGÉS DES  
PERSONNELS**

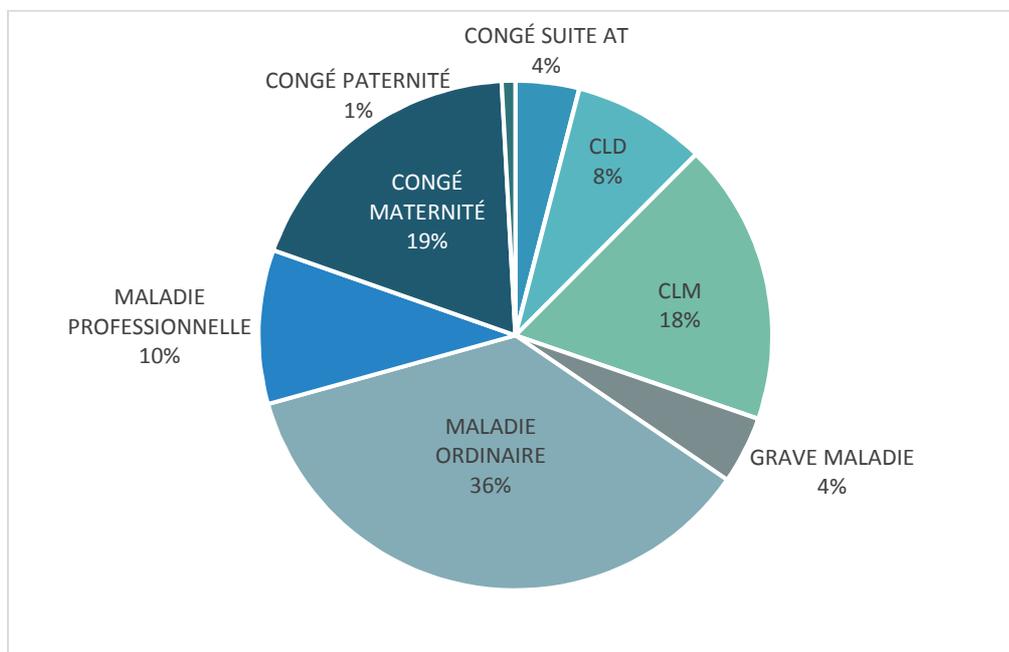
# A- LES ABSENCES POUR MALADIE

Source BO/Siham

- NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE PAR TYPE DE CONGÉ ET PAR STATUT

	BIATSS		Total BIATSS	EC		Total EC	TOTAL GÉNÉRAL
	Non Titulaire	Titulaire		Non Titulaire	Titulaire		
CONGÉ SUITE AT	176	569	745	12	25	37	782
CLD		1 515	1 515		127	127	1 642
CLM		2 704	2 704		791	791	3 495
GRAVE MALADIE	835		835				835
MALADIE ORDINAIRE	1 118	3 905	5 023	324	1 698	2 022	7 045
MALADIE PRO		1 906	1 906				1 906
CONGÉ MATERNITÉ	518	1 496	2 014	466	1 173	1 639	3 653
CONGÉ PATERNITÉ	33	36	69	22	78	100	169
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 680</b>	<b>12 131</b>	<b>14 811</b>	<b>824</b>	<b>3 892</b>	<b>4 716</b>	<b>19 527</b>

REPARTITION DU NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE PAR TYPE DE CONGÉ



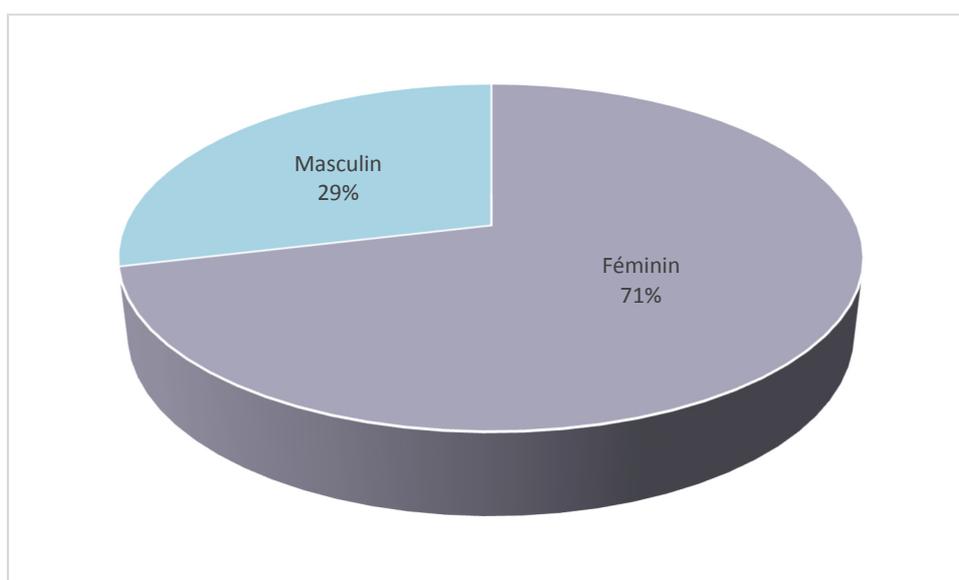
- NOMBRE D'ARRÊTS DE TRAVAIL PAR TYPE DE CONGÉ ET PAR STATUT**

	BIATSS		Total BIATSS	EC		Total EC	TOTAL GÉNÉRAL
	Non Titulaire	Titulaire		Non Titulaire	Titulaire		
AT	8	16	24	1	4	5	29
CLD		6	6		1	1	7
CLM		14	14		4	4	18
GRAVE MALADIE	3		3				3
MALADIE ORDINAIRE	138	327	465	23	114	137	602
MALADIE PRO		6	6				6
MATERNITÉ	6	16	22	8	13	21	43
PATERNITÉ	3	3	6	2	7	9	15
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>158</b>	<b>388</b>	<b>546</b>	<b>34</b>	<b>143</b>	<b>177</b>	<b>723</b>

- NOMBRE D'ARRÊTS DE TRAVAIL PAR SEXE**

	BIATSS		Total BIATSS	EC		Total EC	Total général
	Féminin	Masculin		Féminin	Masculin		
AT	17	7	24	2	3	5	29
CLD	6		6		1	1	7
CLM	8	6	14	3	1	4	18
GRAVE MALADIE	3		3				3
MALADIE ORDINAIRE	355	110	465	75	62	137	602
MALADIE PRO	3	3	6				6
MATERNITÉ	22		22	21		21	43
PATERNITÉ		6	6		9	9	15
<b>Total général</b>	<b>414</b>	<b>132</b>	<b>546</b>	<b>101</b>	<b>76</b>	<b>177</b>	<b>723</b>

**REPARTITION DU NOMBRE D'ARRÊTS DE TRAVAIL PAR SEXE**



Alors que la répartition des effectifs de l'Université est relativement équilibrée entre femmes et hommes (56% de femmes pour 44% d'hommes), on note que près des trois quart des arrêts de travail concernent les femmes. Et ce même si l'on exclut les arrêts relatifs aux congés maternité.

## B- LES AUTRES CONGÉS

Source BO/Siham

	nombre d'agents concernés	nombre de jours
Congé bonifié	3	114
Congé de formation professionnelle	1	27
CRCT au titre d'une section CNU	5	602
CRCT au titre de l'établissement	14	2 091
Service non fait	1	1
<b>Total général</b>	<b>24</b>	<b>2 835</b>

## C- LE COMPTE ÉPARGNE-TEMPS

Source DRH/Service de Gestion des BIATSS

Le CET permet à tous les personnels BIATSS titulaires ou contractuels employés de manière continue depuis au moins un an, d'accumuler des droits à congé payé ou de bénéficier d'une rémunération (immédiate ou différée) en contrepartie des périodes de congé non prises ou des sommes qu'ils y ont affectées.

- NOMBRE D'AGENT POSSÉDANT UN CET**

	TITULAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL
FEMMES	93	16	109
HOMMES	36	6	42
TOTAL	129	22	151

Ces chiffres sont en baisse de 6% par rapport à 2017

- NOMBRE D'AGENT AYANT ALIMENTÉ LEUR CET AU COURS DE L'ANNÉE**

	TITULAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL
FEMMES	62	12	74
HOMMES	29	6	35
TOTAL	91	18	109

Ces chiffres sont en hausse de 25% par rapport à 2017

- NOMBRE DE JOURS CET TRANSFORMÉS DANS L'ANNÉE**

NOMBRE DE JOURS TRANSFORMÉS EN INDEMNISATION AU TITRE DE 2018 (paie JUIN 2019)

	NOMBRE DE JOURS INDEMNISÉS	MONTANT
FEMMES	341	38 850 €
HOMMES	209	25 110 €
TOTAL	550	63 960 €

NOMBRE DE JOURS ÉPARGNÉS EN RAFF AU TITRE DE 2018 (paie JUIN 2019)

	NOMBRE DE JOURS RAFF
FEMMES	31
HOMMES	24
TOTAL	55

- SOLDE CET A UNE DATE D'OBSERVATION (31/12/2018)**

	TITULAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL
FEMMES	1 680	316	1 996
HOMMES	760	163	923
TOTAL	2 440	479	2 919

*Solde CET entre périodes=solde antérieur – nb jours indemnisés – RAFP – nb jours utilisés + alimentation éventuelle du compte en nb jours non consommés.*

*Le total du solde correspond donc au stock de jours CET à l'instant T. C'est donc une évolution du CET de chaque agent sur le long terme, depuis l'ouverture du compte. Le solde est calculé périodiquement en tenant compte des variations liées au choix entre indemnisation, RAFP etc ...*

*Ce solde est en augmentation par rapport à 2017 : + 243 jours, soit plus de 9%.*

*Les dernières modifications réglementaires relatives au CET, et en particulier l'abaissement du seuil de 20 à 15 jours, devraient à l'avenir faire baisser ce chiffre.*

**VII.**  
**ACTION SOCIALE**  
**ET SANTÉ**

# A- LE TÉLÉTRAVAIL

Source DRH / Service de gestion des BIATSS  
 Bilan établie sur l'année de télétravail 2018/2019

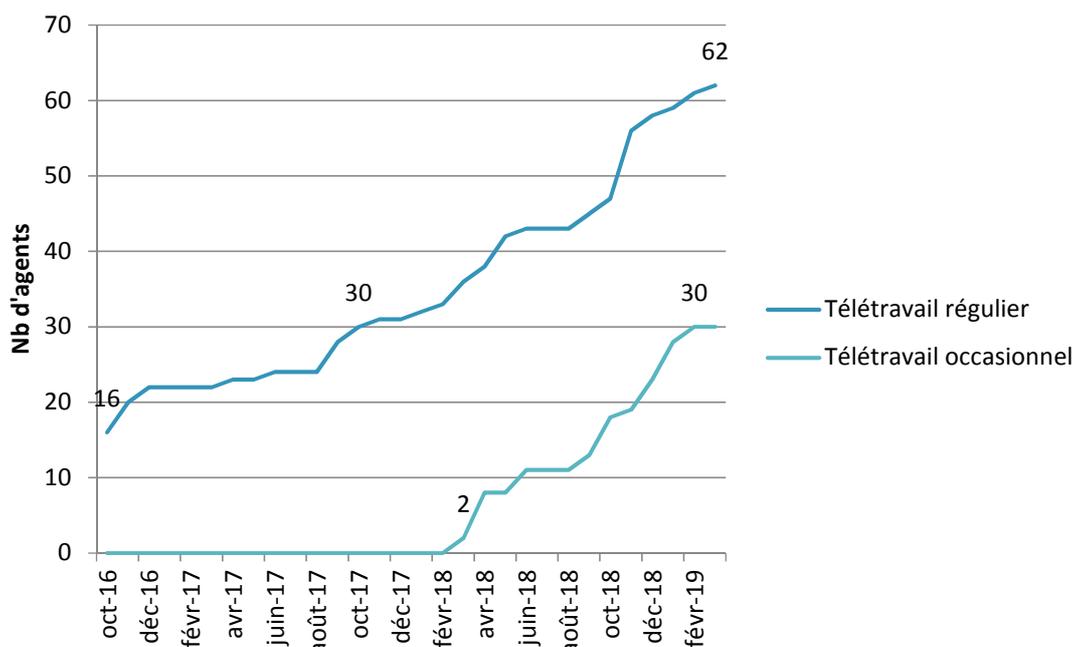
Durant la première phase d'expérimentation (octobre 2016 à février 2018), 31 agents avaient choisi le télétravail. Le renouvellement du dispositif en 2018-2019 a entraîné une hausse des demandes : 34 demandes acceptées et un refus.

La création du Télétravail Occasionnel à Distance (TOD) en mars 2018 a rencontré également un fort succès. 31 agents ont sollicité cette modalité de travail, qui a été accepté.

Durant cette seconde phase (mars 2018 à mars 2019), 5 agents en télétravail régulier ont arrêté le télétravail : 3 pour raisons de fin de contrat, un agent pour raisons familiales et un agent souhaitant passer au télétravail occasionnel à distance.

Durant cette 2e phase d'expérimentation, 3 demandes de télétravail ont été refusées : 1 agent pour manque d'autonomie et 2 agents à l'approche d'une mutation interne.

## ÉVOLUTION DU NOMBRE D'AGENTS EN TÉLÉTRAVAIL

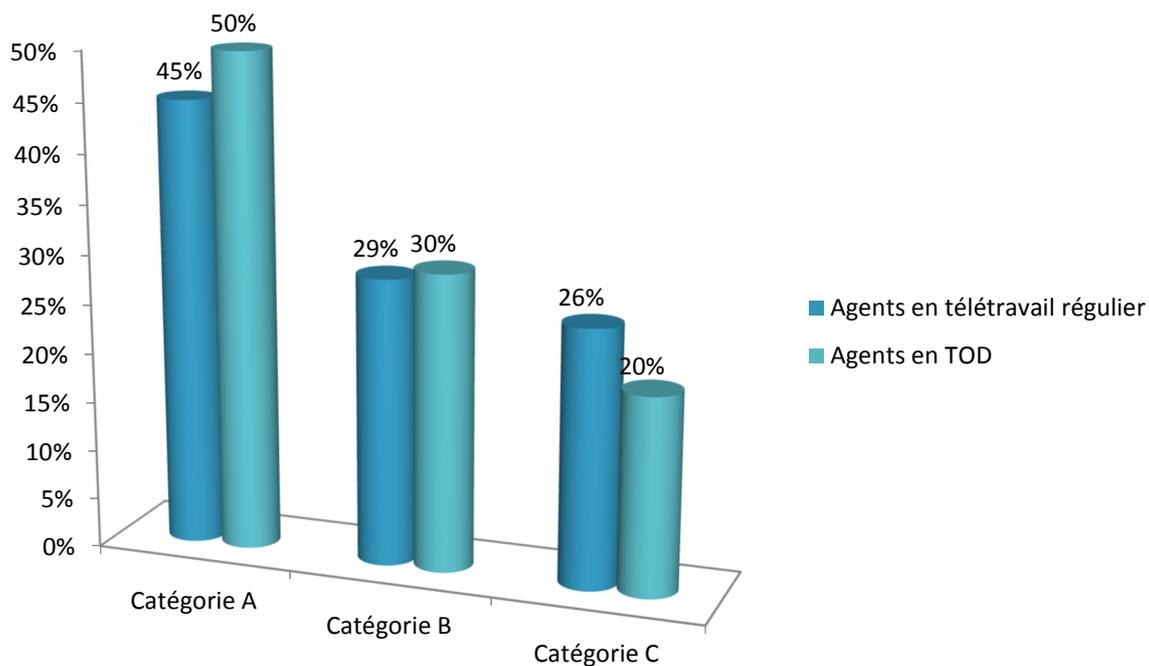


## CARACTÉRISTIQUES DES TÉLÉTRAVAILLEURS (télétravail régulier + occasionnel) :

Sexe	
Féminin	70
Masculin	22

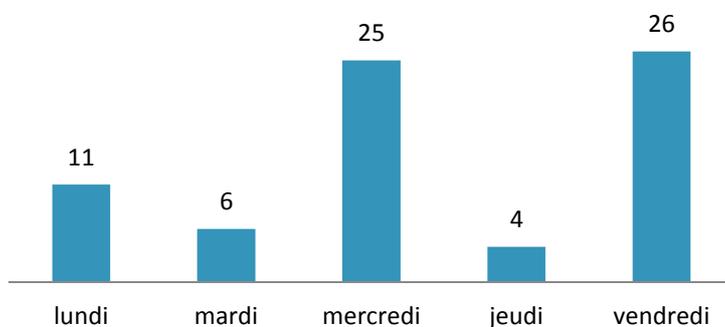
Statut	
Titulaires	70
Contractuels	22

## RÉPARTITION DES AGENTS EN TÉLÉTRAVAIL SELON LA CATÉGORIE HIÉRARCHIQUE



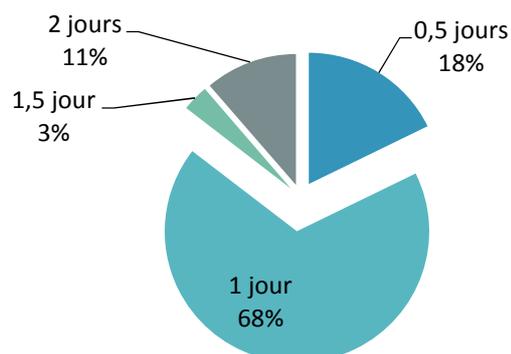
NB : le protocole de télétravail validé par le CA du 06 mai 2019 prévoit que le dispositif s'applique uniquement à l'ensemble des personnels Biatts de l'Université

## JOURS TÉLÉTRAVAILLÉS en nombre d'agents

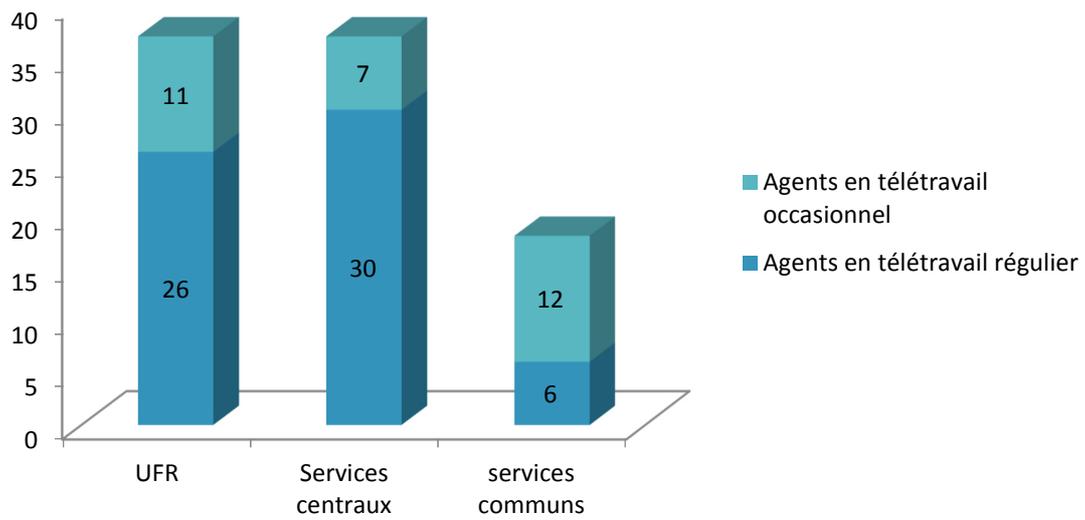


NB : un même agent peut être en télétravail plusieurs jours par semaine. Ainsi le nombre d'agents sur le graphe ci-dessus n'est pas égal au nombre total d'agents en télétravail

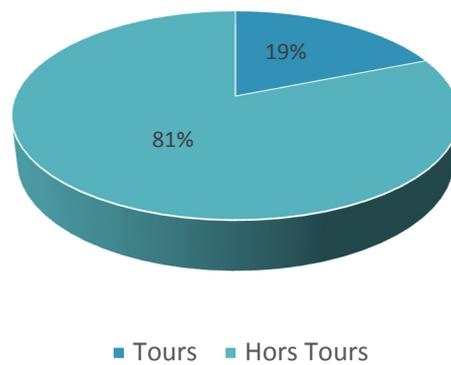
## RÉPARTITION DES AGENTS SELON LE NOMBRE DE JOURS EN TÉLÉTRAVAIL RÉGULIER



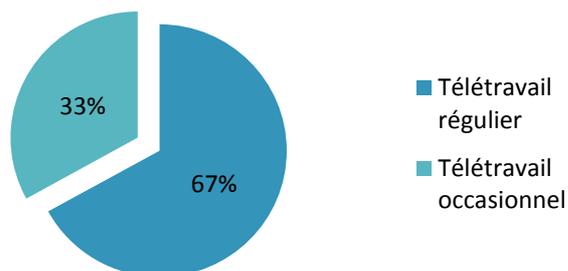
### RÉPARTITION DES AGENTS SELON LEUR AFFECTATION



### RÉPARTITION DES AGENTS EN TÉLÉTRAVAIL EN FONCTION DE LEUR LIEU DE RÉSIDENCE (télétravail régulier + TOD)



### RÉPARTITION DES TÉLÉTRAVAILLEURS ENTRE TÉLÉTRAVAIL RÉGULIER ET OCCASIONNEL



## B- LA MISSION HANDICAP

*Source Mission Handicap*

Depuis 2016, la Mission Handicap accueille, accompagne et maintient dans la vie universitaire les personnels et les étudiant.es en situation de handicap grâce au travail de la Direction des ressources humaines et du Service de santé universitaire. En 2017, le nouveau Schéma directeur handicap (<https://www.univ-tours.fr/l-universite/nos-valeurs/mission-handicap/mission-handicap-le-schema-directeur-handicap-599606.kjsp?RH=1512572791353>) a proposé quatre axes d'activité : 1. Favoriser l'accessibilité ; 2. Actions en faveur des étudiants ; 3. Actions en faveur des personnels ; 4. Sensibilisation et communication.

Durant l'année 2018-2019, l'université de Tours a proposé une note concernant la dispense d'enseignement pour les enseignants et les enseignants-chercheurs bénéficiaires d'une Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), a poursuivi la collaboration avec les entreprises pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiant.es en situation de handicap et a développé une politique du handicap au sein de l'école doctorale permettant d'incrémenter le nombre de doctorant.es avec une RQTH. Une œuvre importante sur le recrutement et le maintien dans l'emploi, prévue pour les années 2018-2020, vise à atteindre un majeur équilibre entre personnels BIATSS et enseignants, femmes et hommes, catégories A-B-C, en accord avec l'Axe 3 du Schéma directeur handicap.

Afin de sensibiliser et former sur le handicap, l'université a également proposé les journées du handicap avec formation des personnels, repas à l'aveugle, un spectacle et une table ronde. Ces actions s'insèrent dans une politique plus globale de lutte contre les discriminations liées au handicap, de partage d'expériences, de valorisation des personnes en situation de handicap.

# C- L'ACTION SOCIALE

Source DRH/Service des Affaires Transversales et de l'Action Sociale

## SUIVI FINANCIER DE L'ACTION SOCIALE EN 2018

	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES (TITULAIRES ET CONTRACTUELS)	MONTANT
<b>ASIU</b>		
PIM séjour en centres de vacances avec hébergement	11	744,46 €
PIM séjour en centres de loisirs sans hébergement	20	833,02 €
PIM séjours en gîtes de France	8	436,96 €
PIM séjour éducatif	3	131,40 €
PIM Séjour linguistique	1	89,76 €
PIM Allocation parents d'enfant handicapé	13	24 208,50 €
PIM Allocation aux étudiants handicapés de 20 à 27 ans	1	2 202,30 €
PIM Allocation pour les séjours en centres spécialisés	0	- €
<b>PIM</b>		
ASIU Permis de conduire	1	160,00 €
ASIU transport année universitaire 2017/2018	175	13 888,47 €
ASIU prime naissance /adoption	22	3 300,00 €
ASIU enseignement supérieur	34	7 350,00 €
ASIU séjours collectifs	29	3 705,98 €
ASIU stage sans hébergement à activité unique	3	180,00 €
ASIU activités sportives et culturelles	181	18 617,50 €
<b>AUTRE</b>		
Prestation Conseillère en économie sociale et familiale (factures UDAF)		1 237,50 €
Subventions aux associations (ex. arbre de Noël).		33 946,18 €
Aide à la restauration	6441 repas servis	7 986,84 €
Aides attribuées par la CAS	14	11 878,00 €
Capital décès	2	30 933,44 €
Accidents de service / maladies professionnelles	51	103 288,52 €
Atelier théâtre	15	1 500,00 €
Atelier chorale	25	1 350,00 €
Spectacle des enfants du personnel		2 087,57 €
INELINE		792,96 €
<b>TOTAL</b>		<b>270 849,36 €</b>

Le montant global des prestations d'action sociale augmente de 39% entre 2017 et 2018.

Si les montants de l'ensemble des prestations augmentent tous de manière significative, le montant consacré aux accidents de travail et maladies professionnelles connaît une forte hausse de 115%

# D- LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES

Source DRH/Service des Affaires Transversales et de l'Action Sociale

		2016		2017		2018	
Accidents ou maladies pro et nombre de jours d'arrêt		Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels
EC	Nombre total d'accidents sans arrêt de travail	5	4	5	5	11	1
	Nombre total d'accidents avec arrêt de travail	2	2	4	2	4	0
	Accidents ayant donné lieu à la reconnaissance d'une invalidité	2	2				
	Nombre de décès imputable au service	0	0	0	0	0	0
	Nombre total de jours d'arrêts AT	108	2	129	33	24	0
	Nombre de reconnaissance de maladies professionnelles	non renseigné	non renseigné	non renseigné	non renseigné	0	0
	Nombre total de jours d'arrêts suite à maldies professionnelles	non renseigné	non renseigné	non renseigné	non renseigné	0	0
BIATSS	Nombre total d'accidents sans arrêt de travail	9	4	9	6	10	8
	Nombre total d'accidents avec arrêt de travail	9	1	12	4	12	9
	Accidents ayant donné lieu à la reconnaissance d'une invalidité	9	1	0	0	1	0
	Nombre de décès imputable au service	0	0	0	0	0	0
	Nombre total de jours d'arrêts AT	303	1	208	180	345	190
	Nombre de reconnaissance de maladies professionnelles	non renseigné	non renseigné	non renseigné	non renseigné	3	0
	Nombre total de jours d'arrêts suite à maldies professionnelles	non renseigné	non renseigné	non renseigné	non renseigné	695	0

## VIII.

# LA FORMATION DES PERSONNELS

**Les actions de formation pour l'année 2018 ont concerné les domaines suivants :**

- ☞ *Accompagnement de la carrière et de la mobilité*
- ☞ *Accompagnement individuel*
- ☞ *Efficacité professionnelle et personnelle*
- ☞ *Formations des personnels des bibliothèques*
- ☞ *Formations métier*
- ☞ *Langues étrangères*
- ☞ *Management et pilotage*
- ☞ *Préparation aux concours*
- ☞ *Prévention, hygiène, sécurité, santé et bien-être au travail*
- ☞ *TIC - applications de gestion et outils numériques*
- ☞ *TIC - bureautique*
- ☞ *Vie de l'étudiant*

## A- LES PERSONNES FORMÉES

Source DRH/Service du Recrutement, de la Formation et de la Gestion des Compétences

Les personnes formées sont comptées une seule fois même si elles ont suivi plusieurs formations.

On compte 920 personnes formées en 2018, soit 35% des effectifs de l'Université.

### Répartition des personnes formées par catégories

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Effectif formé	Part dans la population	Effectif formé	Part dans la population	Effectif formé	Part dans la population
<b>Femmes</b>	205	26%	119	76%	254	69%
<b>Hommes</b>	207	21%	54	70%	81	73%
<b>Total</b>	<b>412</b>	<b>22%</b>	<b>173</b>	<b>74%</b>	<b>335</b>	<b>70%</b>

NB: ne sont pas pris en compte dans l'effectif global les personnels dont la catégorie n'est pas renseignée

### Répartition des personnes formées par type de population

	EC		BIATSS	
	Effectif formé	Part dans la population	Effectif formé	Part dans la population
<b>Femmes</b>	81	13%	497	64%
<b>Hommes</b>	121	15%	221	57%
<b>Total</b>	<b>202</b>	<b>14%</b>	<b>718</b>	<b>62%</b>

## B- LES STAGIAIRES

Source DRH/Service du Recrutement, de la Formation et de la Gestion des Compétences

Les stagiaires sont comptés autant de fois que de formations suivies.

On compte 1693 stagiaires en 2018.

### Répartition des stagiaires par catégorie

Catégorie des stagiaires	Nombre	%
<b>BIATSS</b>	1470	87%
dont titulaires	855	51
dont contractuels	615	36
<b>EC</b>	223	13%
<b>Total</b>	<b>1693</b>	<b>100</b>

% calculé par rapport au nombre total des stagiaires

### Evolution du nombre de stagiaires

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>BIATSS</b>	1725	1493	1713	1819	1955	1568	1470
dont titulaires	985	838	1021	1191	1250	933	855
dont contractuels	740	655	692	628	705	635	615
<b>EC</b>	382	250	254	248	246	218	223
<b>Total</b>	<b>2107</b>	<b>1743</b>	<b>1967</b>	<b>2067</b>	<b>2201</b>	<b>1786</b>	<b>1693</b>

% calculé par rapport au total des stagiaires

### Répartition des stagiaires par sexe et catégorie

	Femmes	%	Hommes	%	Total	%
<b>A</b>	300	18	238	14	<b>538</b>	<b>32</b>
<b>B</b>	289	17	91	5	<b>380</b>	<b>22</b>
<b>C</b>	578	34	197	12	<b>775</b>	<b>46</b>
<b>Total</b>	<b>1167</b>	<b>69</b>	<b>526</b>	<b>31</b>	<b>1693</b>	<b>100</b>

## Répartition des stagiaires par tranche d'âge

Tranche d'âge	Nombre de stagiaires
moins de 29	206
de 30 à 39	427
de 40 à 49	631
de 50 à 59	364
de 60 à 69	65

## Répartition des stagiaires et des coûts par domaines de formation

Domaine	Nb formations	%	Présents	%	Dépenses totales	%
Accompagnement individuel et Accompagnement de la carrière et de la mobilité	1	0,5	4	0,2	2 832 €	1,6
Efficacité professionnelle et personnelle	48	23,8	326	19,3	49 126 €	28,3
Formations des personnels des bibliothèques	39	19,3	56	3,3	10 270 €	5,9
Formations métier	36	17,8	348	20,6	17 284 €	10
Management et Pilotage	12	5,9	101	6	16 688 €	9,6
Préparation aux concours	11	5,4	149	8,8	11 724 €	6,8
Prévention, hygiène, sécurité, santé et bien-être au travail	24	11,9	492	29,1	41 050 €	23,7
TIC - Applications de gestion et outils numériques	22	10,9	145	8,5	15 868 €	9,1
TIC - Bureautique	4	2	60	3,5	3 046 €	1,8
Vie de l'étudiant	5	2,5	12	0,7	5 462 €	3,2
<b>TOTAL</b>	<b>202</b>	<b>100</b>	<b>1693</b>	<b>100</b>	<b>173 350 €</b>	<b>100</b>

## Répartition des stagiaires et des coûts par composantes et services

Services et composantes	Présences	Effectif	Dépenses
DGS *	712	332	75 276 €
Service Commun de Documentation	145	92	16 505 €
Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance	16	46	1 792 €
Ecole Polytechnique de l'Université	48	158	3 662 €
I.U.T de Blois	39	76	2 105 €
I.U.T de Tours	130	212	12 012 €
Pôle des Services Transversaux des Tanneurs PoSTT	29	23	1 728 €
UFR Arts et Sciences Humaines	50	219	6 287 €
UFR Droit, Economie et Sciences Sociales	86	205	5 125 €
UFR Lettres et Langues	66	185	5 047 €
UFR Médecine	169	456	18 548 €
UFR Sciences et Techniques	110	338	8 418 €
UFR Sciences Pharmaceutiques	53	136	7 696 €
Autres établissements	40		9 148 €
<b>TOTAL</b>	<b>1693</b>	<b>2478</b>	<b>173 349 €</b>

*Détail DGS	Présences	Effectifs	Dépenses
Agence comptable	47	23	2 063 €
D.R.H.	223	43	21 985 €
Service de la communication	6	6	104 €
Direction de la Formation	26	17	3 875 €
Direction de la Vie étudiante	6	6	604 €
Direction des Affaires Financières	9	11	1 843 €
Direction des Affaires Juridiques et du Patrimoine	7	7	249 €
Direction des relations internationales	11	11	798 €
Direction des Systèmes d'Information	39	48	4 500 €
Direction Générale des Services	40	32	3 685 €
Direction Recherche et Valorisation	92	66	9 825 €
Direction Technique de l'Immobilier	70	35	5 425 €
DPNM	4	14	650 €
Présidence	130	13	14 162 €
<b>TOTAL</b>	<b>710</b>	<b>332</b>	<b>69 768 €</b>